# TABLE DE MATIERE

**I. Résumé du projet**

**II. Analyse de contexte, du/des conflits et justification**

1. Analyse du contexte et des dynamiques de conflit
2. Justification de l’intervention proposée

**III. Stratégie d’intervention et de mise en œuvre**

1. Stratégie d’intervention et opérationnalisation
2. Stratégie d’engagement politique et de mobilisation
3. Ancrage/appropriation institutionnelle, durabilité/stratégie de sortie et renforcement de capacités

**IV. Capacité des organisations de mise en œuvre internationales et locales**

**V. Gestion et Coordination**

1. Gestion et coordination du projet
2. Gestion des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation
3. Suivi et évaluation
4. Communication et visibilité de l’I4S/STAREC
5. Budget

**VI. Annexes**

Annexe 1 : Cartographie des interventions de stabilisation

Annexe 2 : Plan de travail

Annexe 3 : Matrice des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation

Annexe 4 : Cadre logique (*voir fichier Excel*)

Annexe 5 : Cadre logique ISSSS (*voir fichier Excel*)

Annexe 6 : Guide au processus d’harmonisation

Annexe 7 : Budget (*voir fichier Excel*)

Annexe 8 : Lignes directrices budgétaires

Annexe 9 : Lignes directrices pour l’intégration de l’approche genre

# Résumé du projet

**Fonds de Cohérence pour la Stabilisation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro du projet[[1]](#footnote-1) :** |  | |
| **Intitulé du projet :** | CONSOLIDATION DU PROJET INTEGRE DE STABILISATION DU NORD KALEHE | |
| **Organisation lead :** | PNUD | |
| **Membres du consortium :** | UNHABITAT  OIM | |
| **Des organisations bénéficiaires[[2]](#footnote-2) :** | APC, AVUDS, ADMR | |
| **Zone prioritaire et groupements ciblés** | Territoire de Kalehe (Hauts plateau de Numbi et Ziralo)  Groupements de Buzi et Ziralo (Minova- Numbi - Lumbishi-Chambombo-Tushunguti) | |
| **Cout total du Projet:**  Fonds de Cohérence pour la Stabilisation:  Contributions propres:  Autres Contributions: | $ 1,079,999.15 USD | |
| **Durée du projet :** | Date de démarrage prévue :  June 2017 | Date d’achèvement prévue :  June 2018 |
| **Focus Thématique (en lien avec les piliers I4S + ses objectifs spécifiques)** | Dialogue démocratique  Restauration de l’autorité de l’État  Retour, réintégration et relèvement socioéconomique | |
| **Note sur le Genre (Gender Marker) et justification :** | 2 | |
| **Objectifs spécifiques et leurs résultats** | **Objectif spécifique 1 : Les acteurs locaux, provinciaux et nationaux soutiennent le processus de stabilisation** dans le Nord Kalehe  Résultat 1.1 *:*Les acteurs clés au niveau local, provincial et national s’engagent dans la réduction de la violence liée aux conflits.  Résultat 1.2. :Les acteurs clés au niveau local, provincial et national mettent en œuvre les plans locaux de consolidation de la paix  Résultat 1.3. :La capacité des plates formes communautaires est renforcée pour poursuivre les actions de dialogue et de transformation des conflits locaux et fonciers.  **Objectif spécifique 2 : Performance améliorée des agents de l’État dans la fourniture de services**  Résultat 2.1 : Accès aux services pertinents de l’État amélioré  Résultat 2.2 : Meilleure conscience des agents de l’État et membres des cadres de concertation par rapport à leurs devoirs et responsabilités formels et aux effets destructeurs de la corruption.  Résultat 2.3 : La présence des agents de l’État est renforcée  **Objectif spécifique 3 : La cohésion sociale et la résilience des communautés sont renforcées grâce à des activités de réinsertion et de relance** **socioéconomique.**    Résultat 3.1 : Accès maintenu et accru au crédit  Résultat 3.2 : Les gains/avantages des initiatives économiques de la phase 1 sont assurés. | |
| **Bénéficiaires (désagrégée par sexe et âge) :** | * **OB1.** * **R1.** * 30 acteurs locaux dont 10 femmes réunis au sein de la coordination foncière locale * 25 chefs coutumiers de la chefferie de Buhavu * 15 Leaders communautaires composés de 10 hommes et 5 femmes ; * 10 ONG actives dans le plaidoyer au niveau local * 50 membres des structures communautaires (30 hommes et 20 femmes) * 20 députés provinciaux * La coordination provinciale de la société civile * 4 Ministères faisant partie de la Coordination sectorielle Foncier au sud Kivu ; * Certains Leaders résidants à Kinshasa dont 15% de femmes * Les Ministères Nationaux des affaires foncières, agricultures et mines   **R.2**   * 50 délégués, dont 20 femmes, issus des structures communautaires dont les CDM, les commissions d’enquête, la commission territoriale de plaidoyer, le cadre de concertation * 25 chefs coutumiers dont les chefs des chefferies, les chefs de groupements et les chefs de villages * 20 Représentants des ONG Nationales constitués de 10 hommes et 10 femmes intervenant dans le foncier * 30 députés provinciaux * 10 membres du Gouvernement provincial dont 4 femmes * 8 Leaders des communautés vivants à Kinshasa dont 3 femmes * 120 leaders dont 50 femmes des communautés et autorités locales participants aux ateliers pour identifier les actions prioritaires contenues dans les plans locaux de consolidation de la paix * 500 hommes, 500 femmes et 500 jeunes (garçons et filles) bénéficiaires des actions prioritaires contenues dans les plans d’actions de consolidation de la paix * Les ex-combattants candidats à la réinsertion socio – économique   **R3**   * - 55 membres des structures communautaires dont 30 des CDM et 25 acteurs clés issus des autres structures communautaires tels que les commissions d’enquête(7), la commission territoriale de plaidoyer( 8), le cadre de concertation(10) en raison de 35% de femmes ; * - 25 chefs coutumiers dont les chefs des chefferies, les chefs de groupements et les chefs de villages ;   **OBS2.**  **R1**   * - 200 jeunes cantonniers dont 30% de femmes; * - 30 jeunes maçons et aide-maçons employés pour des travaux de construction et réhabilitation d’ouvrages de franchissement ; * - 893 creuseurs artisanaux des minerais regroupés autour de la coopérative minière COPAMIHANUBU) usagers de la route pour évacuer les produits des mines vers les comptoirs d’achat ; * - Les autorités provinciales et nationales utilisant la route pour étendre leurs prérogatives et restaurer son autorité sur la zone du projet, * - 96.529 habitants de la zone utilisant la route pour des activités de relance socioéconomique   **R2 :**   * - 45 membres des cadres de concertation dont 20% de femmes * - 24 agents collecteurs des taxes et 6 leaders de la société civile dont 20% de femmes * - 45 agents administratifs formés durant la première phase du projet.   **R3 :**   * - 30 éléments de la PNC, * - 10 éléments de la police des mines, * - Services techniques du ministère provincial des mines du Sud Kivu   **OBS3.**    **R1**   * 120 ex-combattants * 280 vulnérables dont 50% des veuves, des filles-mères etc   **R2**   * 200 membres des mutuelles de solidarité dont 40% des femmes * 30 animateurs de MUSO comprenant 40% des femmes dont les capacités seront renforcés * 16 agents des services techniques de l’Etat et membres de la société civile (SAESSCAM, Division des Mines, Société Civile et Coopérative) capacités sur l’opérationnalisation du Point de Vente de Numbi * 20 membres de la coopérative COPAMIHANUBU formés sur les manuels de procédures | |

# Analyse du contexte des conflits et justification

1. **Analyse du contexte et des dynamiques de conflit**

Le territoire de Kalehe, axe minova- numbi-ziralo, se caractérise par les dynamiques des conflits qui déterminent les zones prioritaires de la stratégie I4S. Il s’agit notamment du dilemme sécuritaire, de la mobilisation autour de la terre et de l’exploitation des ressources naturelles. C’est dans ce contexte que le projet intégré de stabilisation financé par le fond de consolidation de la paix au courant de la période de Décembre 2014 à Juin 2016 a été réalisé par un consortium de 3 agences des Nations Unies à savoir le PNUD, l’OIM et l’UNHABITAT. Grâce à ce projet, on observe une évolution significative du contexte sécuritaire, humanitaire et de stabilisation mais la réponse qui était d’une durée relativement courte n’a pas été à la hauteur des enjeux.



En effet, pendant longtemps, la situation dans la région était marquée par la prévalence des conflits associés à la propriété foncière et à la complexité de la dynamique ethnique qui justifie la présence des groupes armés à caractère communautaire. Ces groupes armés entretiennent de l’insécurité et multiples exactions dans la zone. Cette prévalence a été renforcée entre autres par l’inaccessibilité de la zone suite à l’absence ou au mauvais état de la route. Cette situation constitue un frein au développement des interventions humanitaires et de stabilisation d’une part, et d’autre part aux structures de l’administration publique et de la sécurité à prendre en charge les questions posées. De ce fait, les rivalités imputables aux questions foncières et à l’insécurité liée aux groupes armés augmentent. Cela influence négativement le retour et la réintégration des personnes déplacées internes et des réfugiés.

Il ressort de l’analyse du conflit sur l’axe Minova-Numbi-Ziralo que le secteur foncier se caractérise par le fait que la plupart des litiges émanent de sources variées telles que, (i) le manque de transparence en matière d’attribution de propriété foncière, (ii) les contradictions entre la jurisprudence coutumière et le droit écrit, (ii) la faiblesse des services chargés de l'administration foncière. Par exemple, le conflit qui oppose les populations locales aux grands propriétaires terriens sur les concessions domaniales et les zones minières est imputable à l'absence d’un régime convenu de jouissance foncière et de l’inexistence des principes de gestion dont la délimitation des propriétés, la procédure d'attribution, et la violation des droits de la communauté.

Par ailleurs, la dualité entre la loi moderne et la coutume est à la base de l’insécurité foncière des membres des communautés n’ayant pas accès facile aux services de l’administration foncière. Cela est à la base de l’accaparement des terres des paysans par les élites politiques et économiques ainsi que par les chefs coutumiers. Ces derniers profitent des contrats fonciers coutumiers caractérisés par l’oralité, pour redistribuer ces terres à d’autres personnes. Ainsi, voulant protéger leurs terres certains leaders des communautés ont développé les mécanismes d’autoprotection notamment en faisant recours aux groupes armés.

S’agissant des ressources minières (Cassitérite, Coltan, Wolframite, Or et Tourmaline) et agricoles, les hauts plateaux du Nord-Kalehe est la zone la plus touchée par des conflits armés entre milices, groupes armés et communautés locales. Les conflits issus de l’exploitation des ressources minières, de la revendication du pouvoir et du foncier (entre éleveurs, creuseurs et agriculteurs), furent les principaux éléments qui ont amplifié la détérioration de la situation socio-sécuritaire dans la zone.

Pour répondre à ces défis, le programme STAREC/ISSSS, avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix pour un montant d’USD 3 623 986, a soutenu le développement et la mise en œuvre d’un projet intégré de stabilisation de la zone Nord Kalehe entre décembre 2014 et juillet 2016. Les interventions du projet étaient focalisées sur trois axes stratégiques en lien avec les piliers de la stratégie ISSSS. Ces axes sont (i) le dialogue démocratique, (ii) la restauration de l’autorité de l’Etat, (iii) le retour, la réinsertion et la relance économique. Au terme de ce projet, des avancées significatives ont été obtenues, contribuant à la stabilisation de la zone. En bref, le projet IRF Nord Kalehe a posé les bases nécessaires pour la stabilisation de la zone mais ses acquis nécessitent une consolidation. Pour ce faire, le présent projet se propose de renforcer la pérennisation des acquis de cette première phase et couvrir les besoins complémentaires.

**Quelles avancées soulignées en rapport avec :**

* **L’amélioration de la présence de l’autorité de l’Etat**

Avant la mise en œuvre du projet IRF, la zone était confrontée notamment aux problèmes d’effectifs des forces de sécurité face à la problématique des groupes armés en présence. A titre d’exemple, Le bataillon spécial des FARDC établi à Minova n’a qu’une compagnie à Numbi et cette compagnie contrôle Lumbishi et Ziralo. De même, les 14 policiers déployés dans le groupement de Ziralo ne suffisaient pas pour couvrir tous les villages afin de garantir la protection des populations et de leurs biens. D’autre part, les agents de l’administration publique n’étaient pas outillés sur leurs rôles et responsabilités ainsi que sur les limites dans l’exercice de leur fonction quotidienne. Ils n’avaient pas connaissance des notions classiques de base telle que les principes de l’éthique et déontologie professionnelle, l’état de lieux et la vision de la territoriale, les attributions et les tâches des autorités territoriales. Aucune notion sur la décentralisation, sur les finances publiques, sur l’archivage, sur la gestion, sur la transformation des conflits communautaires, sur la sécurité (mission traditionnelle de la police), sur la gestion des services et les infrastructures de base, sur l’évolution du régime foncier en RDC etc.

Grâce au projet IRF, 45 agents de l’administration publique ont été formés dans quelques domaines ci-haut cités. Ces derniers ont pris conscience de la nécessité d’améliorer leurs prestations au profit des communautés qu’ils administrent. Ils ont aussi été renseignés sur leurs rôles et responsabilités ainsi que sur les limites dans l’exercice de leurs fonctions quotidiennes. . 28 éléments de la police ont été affectés dans la zone après avoir été recyclés mais demeurent insuffisants et sont dépourvus des moyens logistiques pour rendre les services attendus par la population. Compte tenu de l’abondance de thèmes de la formation, les notions sur la décentralisation et sur les finances publiques n’avaient pas été approfondies, d’où la nécessité d’y revenir spécialement pour les agents qui collectent les impôts et taxes dans la zone.

* **Les enjeux fonciers et le dialogue inclusif**

La zone du Nord Kalehe, comme beaucoup d’autres localités du Sud Kivu, est un foyer des tensions intercommunautaires dû notamment à l’opacité dans le secteur foncier en ce qui concerne le contrôle et l’accès à la terre. Trois situations ont caractérisé le contexte d’avant IRF à savoir :

* Absence de dialogue et manque de transparence dans les transactions foncières (remise/transmission de documents) et les relations conflictuelles entre l’administration foncière, les autorités traditionnelles et les détenteurs des terres
* La faible capacité d’intervention de l’Administration foncière en matière de gestion du secteur, en raison notamment du manque d'équipements modernes. L'absence d'un système approprié de gestion de l'information foncière et des archives pour le stockage des données.
* Emergence des sites miniers clandestins et dont les exploitants se retrouvent en conflit avec les propriétaires terriens, alimentant le recours aux mécanismes d’autoprotection notamment les milices armés. Ces dernières ont toujours été à la base des multiples incidents de protection. Les difficultés d’accès contribuent à l’insécurité de la zone car ne permettent pas aux éléments de la police et des FARDC de rayonner dans la zone.

Au cours du projet IRF I, les cinq Cadre de Dialogue et de Médiation (CDM) qui étaient mis en place ont identifié 718 conflits. 343 parmi eux ont été résolus dont 241 conflits fonciers (soit 70,2%) et 105 autres conflits socio-économiques. Si le projet a permis, à travers ces CDM, de régler certains litiges à l’échelle familiale, tels que les conflits relatifs à la détermination des limites des propriétés familiales, une certaine typologie des litiges fonciers exige le recours à une approche plus solide et globale (notamment les litiges sur les cinq collines, les revendications collectives, les déplacements prolongés des populations…). A à ce sujet, au cours de cette deuxième phase du projet IRF, il sera question de mener des actions de plaidoyer pour que les mécanismes de sécurisation alternative développés par les parties prenantes soient, dans un processus participatif, entérinés par l’Assemblée et le Gouvernement provinciaux à travers un édit.

Dans ce cadre, les questions foncières abordées par les acteurs au niveau local pendant la première phase de ce projet seront portées au niveau des acteurs étatiques et non étatiques du niveau provincial pour plus de durabilité des résultats et ce, dans le but d’alimenter aussi la réforme foncière au niveau national. Ce résultat permettra de contribuer aux réponses structurelles et de renforcer les acquis de la première phase qui sont en grande partie des solutions locales. Par ailleurs grâce au projet IRF, des matériels topographiques et informatiques ont été mis à la disposition de la circonscription foncière de Kalehe-Minova et une formation sur leur utilisation s’en était suivie. Ces outils ont contribués à l’amélioration de la capacité d’intervention de l’administration foncière et la distribution de ses services aux populations concernées par le projet. Les conflits fonciers liés aux limites qui étaient répertoriés vont diminuer dans la zone grâce à l’utilisation de ces matériels modernes de haute précision par des Géomètres à l’occasion de leurs activités de mesurage, de remesurage  et de bornage.

En ce qui concerne les groupes armés, les actions mises en œuvre dans IRF ont permis aux membres des communautés de se désolidariser de ces groupes. Ainsi, les sensibilisations des leaders locaux auprès des membres des groupes armés ont facilité le désengagement de 77 ex-combattants et la remise de 32 armes de guerre. Malgré ces avancées, il s’observe dans la zone une persistance des groupes armés qui développent des nouveaux modes de coalition avec les groupes armés de la province du Nord Kivu particulièrement dans les territoires de Masisi et de Walikale. Cette complicité rend complexe la recherche des solutions à cette question et exige l’implication de la province du Nord Kivu dans la stratégie de réponse. A ceci s’ajoute le retour progressif depuis le mois de juillet 2016 des ex-combattants qui proviennent du processus DDR inachevé dans les camps de Kamina et Kitona et ceux qui ont été démobilisés à travers les sensibilisations des acteurs engagés dans IRF1. A défaut d’actions concrètes en vue de leur réinsertion sociale et économique ces différents ex combattants risquent de retourner dans les groupes armés.

Dans un contexte où pour survivre, les membres de groupes armés mènent des opérations sporadiques de banditisme, de vol ou de pillage, la vulnérabilité des initiatives économiques locales est plus grande et en particulier celles menées par les femmes. Pourtant ce sont les femmes qui, de manière générale, prennent en charge l’exploitation de la terre pour subvenir aux multiples besoins de leurs ménages. De même, elles sont très souvent, de par la coutume locale, exclues de la gestion des espaces de terre et dans les instances de prise des décisions. Leur intégration dans le processus de stabilisation et la prise en compte des rôles qu’elles ont joué au cours de la première phase notamment leur participation dans les structures communautaires, dans les actions de sensibilisation des leaders des groupes armés et les leaders des communautés pour leur implication dans les actions de stabilisation de la zone a donné des lueurs d’espoir dans la promotion des droits de la femme. Illustration faite notamment à la participation des femmes dans les actions de transformation des conflits et la sécurité à travers les CDM, les cadres de concertation et diverses rencontres communautaires.

Dans cette deuxième phase, il sera question de pérenniser les acquis obtenus dans ce secteur, plus précisément, les femmes auront l’occasion d’approfondir leurs connaissances en matière de sécurisation foncière. La valeur irremplaçable de la participation des femmes fait partie des initiatives visant à encourager leur autonomisation et les amener à mieux contribuer à la réduction des litiges fonciers et à l’édification ou la consolidation d’une paix durable. Ce rôle de la femme sera encouragé en dotant cette dernière de connaissances et d’instruments sur la consolidation de la paix.

* **La dynamique liée à l’exploitation illégale des ressources minières :**

Le territoire de Kalehe, comme d’autres territoires de la province du Sud-Kivu, regorge de ressources minières importantes de plusieurs ordres (cassitérite, wolframite, tourmaline, colombo-tantalite…). Il recèle une grande diversité d'espèces minérales aux faciès multiples, atteignant souvent une haute valeur esthétique et monétaire. Plusieurs sites où sont exploitées ces ressources naturelles, sont localisés dans les villages les plus reculés et d’autres dans la forêt et se trouvent éloignés les uns des autres où l’accessibilité laisse à désirer.

Les analyses menées depuis 2012 par l’OIM et JMAC/MONUSCO dans la zone ont montré que ces sites miniers ont longtemps été sous la gestion des groupes armés tels que, les Raiya-Mutomboki, les Nyatura, les Mai-Mai Kirikincho et d’autres bandes armés, échappant ainsi au contrôle total du Gouvernement à travers le Ministère des Mines. Selon différents rapports du Ministère provincial des Mines, ces groupes armés sont des protagonistes et continuent jusqu’à présent à tirer illégalement des revenus du secteur d’exploitation artisanale des minerais dans certains sites, que ce soit par la taxation illicite de la production, la rémunération de leur protection aux opérateurs du secteur, la main mise sur les circuits commerciaux autour des sites miniers et recours régulièrement à des moyens coercitifs.

Vu la complexité du territoire de Kalehe sur les aspects socio-sécuritaire et économique et à défaut pour le Gouvernement à pouvoir contrôler complètement l’exploitation artisanale des différents sites miniers et majoritairement gérer par les groupes armés et milices pour leur ravitaillement en armes et minutions, les minerais issus de ces zones ont été qualifiés de « Minerais du Sang »impropres à la vente au niveau international.

Afin d’améliorer le contexte et les conditions d’exploitation des minerais dans ce territoire, le Gouvernement avec l’appui technique des partenaires financiers de l'USAID et du STAREC/ISSSS, respectivement à travers le Projet Responsible Minerals Trade (RMT) exécuté à Nyabibwe et le Projet Intégré de Stabilisation du Nord-Kalehe dans les hauts plateaux, se sont engagés dans un processus de formalisation et d’assainissement de ce secteur.

Ces deux projets ont permis d’installer la chaine d’approvisionnement des minerais selon les critères de l’OCDE/CIRGL. Actuellement, les minerais issus des sites miniers qualifiés et validés autour de Nyabibwe et de Numbi dans les hauts plateaux sont canalisés vers les marchés internationaux.

Pour rappel, dans les hauts plateaux de Kalehe, le projet IRF a occasionné des avancées considérables dans l’assainissement du secteur minier permettant au Gouvernement d’avoir un contrôle sur les sites validés et de taxer légalement les minerais issus de ces sites. En effet, l’OIM, en collaboration avec le Ministère Provincial des Mines et les partenaires de mise en œuvre de la traçabilité, a assuré la structuration du secteur minier par l’installation de la chaine d’approvisionnement des minerais. Cette structuration a permis la validation de 8 sites miniers autour de Numbi, la construction et l’équipement d’un point de vente des minerais, l’appui en équipements opérationnels à 893 creuseurs artisanaux des minerais regroupés autour de la coopérative minière COPAMIHANUBU. 15 membres dont 4 femmes de la même coopérative ont été renforcés en capacités de gestion et d’organisation. Pour les opérations de terrain sur les sites miniers, deux services techniques du Ministère Provincial des Mines (SAESSCAM et Division des Mines) ont été appuyés en moyen de transport. Au niveau international, tous les minerais issus de ces sites ne sont plus considérés comme minerais de conflits (minerais du sang) mais comme minerais propres et éligibles à la vente au niveau du marché international.

En résumé, la restructuration du secteur minier dans la zone du projet a permis de couper un tant soit peu les sources de financement aux groupes armés comme requis par la MONUSCO en appliquant la résolution 1952/2010 adoptée par le conseil de sécurité des Nations Unies, permettant ainsi à ces minerais de rentrer directement dans la qualification régionale dont la RDC est membre.

Néanmoins, les activités de capacitation au profit des services étatiques et des partenaires locaux impliqués dans l’assainissement du secteur minier sont très importantes à des fins de pérennisation des acquis issus de ce projet.

1. **Justification de l’intervention proposée**

La deuxième phase du Projet Intégré de stabilisation du Nord Kalehe, appuyée par le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation, permettra de capitaliser les acquis du projet IRF. Les activités de cette deuxième phase s’alignent sur trois objectifs spécifiques de la stabilisation à savoir, (i) le dialogue démocratique, (ii) la restauration de l’autorité de l’Etat et le retour, la réinsertion et la relance économique des communautés victimes des conflits violents.

S’agissant du pilier dialogue démocratique, au cours de cette deuxième phase du projet, il sera question de mener des actions de plaidoyer pour que les mécanismes de sécurisation foncière alternative développés par les parties prenantes soient dans un processus participatif entériné par l’Assemblée et le Gouvernement provinciaux à travers un édit. Dans ce cadre, les questions foncières abordées par les acteurs au niveau local pendant la première phase de ce projet seront portées au niveau des acteurs étatiques et non étatiques du niveau provincial dans le but d’alimenter aussi la réforme foncière au niveau national.

S’agissant du rétablissement de l’autorité de l’Etat, rappelons que le projet pilote IRF Kalehe avait entre autres activités, la réhabilitation de l’axe Kalungu-Numbi-Lumbishi soit 44 Km et l’ouverture de l’axe Lumbishi-Tushunguti soit 18 km. Les retombées positives de cette réhabilitation et ouverture de la route ont permis de consolider les résultats issus des autres piliers. A titre d’exemple, cette route a facilité à plusieurs reprises le déploiement rapide et les interventions des FARDCs lors des opérations militaires contre différents groupes armés et milices notamment les Nyatura et les Raiya-Mutomboki. Elle a permis aussi aux autres partenaires d’acheminer facilement les matériels et matériaux de construction des bâtiments qui abritent actuellement le point de vente des minerais, l’administration publique et la police dans la zone.

Il a également permis d’améliorer les flux économiques liés à l’exploitation minière, agricole et autres activités. En conséquence, plusieurs dizaines de jeunes ont déserté les rangs des groupes armés pour s’adonner à des activités économiques, car la zone étant déjà ouverte à d’autres grands centres commerciaux, principalement Minova et Goma. Le désenclavement de la zone a facilité sensiblement l’accès aux soins médicaux et l’évacuation des malades graves vers les grands hôpitaux situés à Minova, Goma ou Bukavu.

Néanmoins, suite à des multiples défis, liés à l’insuffisance du budget alloué sur la route, à la situation administrative du partenaire de mise en œuvre, à l’insécurité et à la situation géographique de la zone du projet caractérisée notamment par des érosions fréquentes et des glissements de terre, certaines sections de la route telles que Numbi-Lumbishi et Lumbishi-Tushunguti n’ont pas été bien réhabilitées. Les populations situées sur ces axes souhaitent bénéficier des mêmes avantages issus des retombées positives de la bonne réhabilitation de l’axe Kalungu-Numbi.

Par ailleurs, en raison des conditions géographiques et météorologiques locales, et a défaut d’un système de maintenance fonctionnel, l’évaluation finale du projet a constaté une dégradation avancée du tronçon Kalungu-Numbi. Il s’avère donc très important de sauvegarder les acquis issus de la phase pilote sur cet axe à travers la mise en place d’un système de maintenance soutenu par les autorités locales et provinciales.

Après des interventions de renforcement de l’autorité de l’Etat exécutées dans le cadre du projet IRF sur l’axe Kalungu-Numbi-Ziralo, cette zone a retrouvé les symboles de l’Etat. En effet, trois bâtiments répondant aux standards nationaux y abritent les services administratifs et de la PNC. Malheureusement, les agents de l’Etat affectés dans ces postes ne sont pas suffisamment outillés pour rendre les services attendus par la population. Par moment, ils deviennent des éléments de tracasseries de la population suite aux taxes, aux amendes et autres frais indus qu’ils exigent des populations. Cette situation étouffe les initiatives économiques locales. Bien que le projet IRF ait renforcé les capacités de quelques agents de l’administration locale et mis en place 3 cadres de concertation entre l’administration, la police et la communauté, il reste nécessaire d’accompagner ces cadres dans leurs discussions sur la qualité de service rendu afin de consolider la confiance des populations envers leurs structures administratives et sécuritaires. Ces cadres de concertation permettront aussi de traiter des conflits fonciers et autres qui dépassent les CDM et au besoin à les remonter au niveau territorial ou provincial. Par ailleurs, le nombre de policiers recyclés demeure insuffisant vu l’immensité de leur rayon d’action.

La deuxième phase du projet IRF, nous offre aussi l’opportunité d’adresser certaines recommandations qui ont été faites par l’évaluation finale sur base des succès obtenus et des échecs enregistrés.

1. **Stratégie d’intervention et de mise en œuvre**
2. **Stratégie d’intervention et opérationnalisation.**

Ayant un focus thématique sur les piliers de la stratégie internationale de soutien à la stabilisation et à la sécurité, la stratégie d’intervention de ce projet se basera sur une triangulation des réponses dans trois domaines à savoir, le dialogue démocratique, la restauration de l’autorité de l’État et le retour, la réintégration et le relèvement communautaire. Dans ce cadre, une synergie entre les trois objectifs spécifiques visés sera développée dans un processus participatif. A titre d’exemple les cadres de concertation entre l’administration publique, la police et la population qui ont été mis en place lors de la première phase du projet IRF dans le cadre du renforcement de l’autorité de l’Etat et qui vont être renforcés au cours de ce projet, permettront de traiter ou de relayer au niveau territorial ou provincial, les conflits locaux dont la médiation dépasse le niveau des CDM. Par ailleurs, l’approche genre sera prise en compte dans toutes les activités du projet. Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et des leaders de la société civile à travers des formations sera déterminant comme stratégie de sortie et d’appropriation. L’approche « NE PAS NUIRE » et la mise en relation des acteurs institutionnels et non institutionnels seront également respectés.

**Objectif spécifique 1** *:* **Les acteurs locaux, provinciaux et nationaux soutiennent le processus de stabilisation.**

1. **Présentation des enjeux ciblés :**

Les activités de dialogue, conçues comme une action civique menée sur une base régulière, ont contribué à renforcer les interactions entre les populations et les autorités. Toutefois, elles sont restées trop locales et contextuelles. Ainsi UNHABITAT et son partenaire de mise en œuvre, APC adresseront à travers le Dialogue Démocratique la question d’autonomisation des structures communautaires existantes. A travers la formation, la sensibilisation et l’organisation des ateliers ; les différentes dispositions de la gestion intégrée des ressources naturelles seront présentées et renforcées pour un transfert des compétences. Un mécanisme de gestion et suivi des différentes recommandations des plans locaux sera mis en place avec le concours de toutes les parties prenantes.

Les enjeux ciblés au courant de cette deuxième phase concernent la sécurisation foncière des terres communautaires à travers une approche politico-judiciaire par l’adoption d’un édit provincial sécurisant la propriété foncière sur des terres appartenant aux communautés locales longtemps oubliées dans les termes de la loi foncière de 1973. L’Elite a toujours profité de ce vide juridique pour spolier les terres de ces communautés (sources de multiples conflits fonciers entre concessionnaires et paysans locaux).

Concernant l’activisme des groupes armés, des dialogues seront organisés afin d’identifier les causes majeures à la base de cette recrudescence dans les territoires de Masisi et de Walikale. A travers ce projet un accent particulier sera mis sur les mécanismes de la réinsertion sociale et économique des ex-combattants.

1. **Théorie du changement**

Si, (1) les acteurs clés aux niveaux local, provincial et National, s’engagent dans les actions de réduction de la violence liée aux conflits  ; (2) s’ils mettent en œuvre de façon participative les priorités des plans locaux de consolidation de la paix et (3) si les capacités des plateformes communautaires sont renforcées pour poursuivre les actions de dialogue et de transformation des conflits locaux; alors , le processus de stabilisation sera soutenu et les hommes et les femmes seront confiants en l’avenir de la stabilité de leur communauté.

1. Présentation générale de la stratégie d’intervention et sa justification/pertinence au regard de l’objectif et des effets attendus en matière de stabilisation :

* Dans le souci de consolider les résultats atteints dans la première phase du projet IRF, en termes de stratégies il sera question de renforcer les capacités des structures communautaires et des autorités locales grâce à l’accompagnement technique. Concrètement, le projet va appuyer ces structures dans l’organisation des activités de sensibilisation, de dialogue communautaires et de médiation entre les parties en conflit pour améliorer leur capacité d’agir. Sur le plan structurel, les réunions de planifications, de fonctionnement et de renforcement des échanges avec les autorités et les leaders de communautés seront organisées.
* Pour ce qui concerne la mise en œuvre des plans locaux de consolidation de la paix : Le processus commencera par (a)la sélection des actions prioritaires par toutes les parties prenantes dans des ateliers ou forums organisés dans chaque site où tous les acteurs clés seront conviés, (b) ces actions prioritaires feront l’objet des ateliers pour la définition des mécanismes ou stratégies opérationnelles de leur mise en œuvre , (c) pour plus d’efficacité suivra le renforcement des capacités des acteurs responsables de la mise en œuvre dans la planification, la réalisation et le suivi des actions qu’ils développent eux-mêmes et (d) l’exécution concrète des actions par les responsables désignés par les parties prenantes, (e) les acteurs locaux assurent le suivi des actions. L’implication des acteurs clés des niveaux provincial et national nous permettra cette fois-ci d’engager les acteurs de différents niveaux dans les actions de consolidation de la paix pour espérer atteindre plus de résultats.
* Capitalisant les recommandations des participants aux différentes activités sur la persistance des groupes armés, les dialogues sociaux qui seront organisés sur ce sujet seront interprovinciaux contrairement à ceux organisés dans la première phase. Le projet compte mobiliser et impliquer tous les acteurs de Kalehe et ceux de Masisi et Walikale dans le Nord-Kivu ainsi que les acteurs clés vivant à Bukavu, Goma et Kinshasa. Dans ce dossier, nous travaillerons successivement à travers : (a) l’analyse participative du contexte pour identifier les enjeux et les acteurs clés ; (b) la présentation des résultats de cette analyse aux acteurs afin de déterminer de manière consensuelle les enjeux prioritaires qui feront objet du dialogue social ; (c) au cours des travaux de ce dialogue, les parties prenantes analyseront les causes profondes des enjeux prioritaires, définiront de manière participative les actions concrètes à mener pour atténuer le problème ainsi que les responsabilités y afférentes ; (d) enfin suivra l’étape de mise en œuvre des actions pour faciliter la réinsertion socio-économique des ex-combattants qui se seront démobilisés volontairement. A ce sujet, PNUD prendra part au processus de dialogue pour comprendre à fond cette problématique pour que les actions en synergie soient développées dès le début du processus.
* Quant à la sécurisation foncière : L’intervention commencera par (a) les rencontres entre les chefs coutumiers, les exploitants fonciers et les structures communautaires, (b) la synthèse de résultats de ces rencontres feront l’objet des ateliers entre ces acteurs locaux et le comité sectoriel foncier de la province du Sud-Kivu ainsi que les autres acteurs intervenant dans les autres territoires ;(c) les conclusions de ces ateliers permettront de mettre en place une synergie de plaidoyer de tous ces intervenants pour échanges avec les députés et membres du gouverneur provincial et définir les éléments clés de l’édit dont les TDR des consultants,(d) la proposition d’édit fera l’objet d’une deuxième série de rencontres entre la synergie et les députés provinciaux et gouvernement provincial sur l’adoption et promulgation dudit édit.

1. **La localisation**

Les actions du projet dans cet objectif seront réalisées dans la partie Nord du territoire de Kalehe sur l’axe Minova- Numbi-Ziralo et plus particulièrement dans les parties nord-ouest du groupement de Buzi et une partie du groupement de Ziralo habitées par les communautés havu, hutu, tutsi, tembo, shi, … dans les sites de CDM qui sont Minova, Numbi, Lumbishi, Chambombo et Tushunguti. Cette zone est parmi les plus affectées par les conflits et constitue la zone d’intervention du projet IRF 1 dont les résultats nécessitent d’être consolidés afin de contribuer efficacement à la stabilisation du territoire de Kalehe en particulier et de la Province du Sud-Kivu en général. La fréquence de nos activités sera très intense dans la zone à forte influence de ces problèmes

1. **Les résultats.**

**Résultat 1.1.**

Les acteurs clés au niveau local, provincial et national s’engagent dans la réduction de la violence liée aux conflits.

1. **Présentation générale du résultat**

Ce résultat nous permettra d’impliquer directement les leaders des communautés des territoires de Masisi et de Walikale ainsi que les autorités provinciales du Nord-Kivu, les leaders du territoire de Kalehe et les autorités provinciales du Sud-Kivu dans un processus de dialogue visant à apporter des solutions plus durables à la persistance des groupes armés dans ces trois territoires. Il se focalisera aussi sur le risque de ré-enrôlement des ex-combattants dans les groupes armés faute de mécanismes de leur réinsertion sociale et économique. Il sera donc question d’identifier et d’analyser de manière participative les problèmes majeurs des ex-combattants et à la définition des actions concertées pouvant restaurer la cohésion sociale et la réduction de la violence liée aux conflits.

De même, il sera question de l’accompagnement technique et logistique aux membres des plateformes communautaires dans les séances de sensibilisation et des dialogues sociaux sur différents thèmes ainsi que les actions de plaidoyer pour l’adoption d’un édit provincial qui viendra mettre fin aux nombreux conflits spécifiques en lien avec la sécurisation foncière des terres des communautés locales longtemps spoliées par les élites locales.

1. **Bénéficiaires et groupes cibles**

* 50 délégués dont 20 femmes issus des structures communautaires dont les CDM, les commissions d’enquête, la commission territoriale de plaidoyer, le cadre de concertation
* 25 chefs coutumiers dont les chefs des chefferies, les chefs de groupements et les chefs de villages
* 20 Représentants des ONG constitués de 10 hommes et 10 femmes intervenant dans le foncier
* 30 députés provinciaux
* 10 membres du Gouvernement provincial dont 4 femmes
* 8 Leaders des communautés vivants à Kinshasa dont 3 femmes
* 120 leaders dont 50 femmes des communautés et autorités locales participants aux ateliers pour identifier les actions prioritaires contenues dans les plans locaux de consolidation de la paix
* 500 hommes, 500 femmes et 500 jeunes (garçons et filles) bénéficiaires des actions prioritaires contenues dans les plans d’actions de consolidation de la paix

**Produit 1.1.1.:** La conscience des parties prenantes est accrue sur les méfaits de l’activisme des groupes armés et des conflits fonciers portant sur les terres des communautés locales

**Principales Activités:**

**En lien avec la problématique des groupes armés :**

* + - 1. Organiser un dialogue social d’identification des causes profondes liées à l’émergence des groupes armés dans les territoires de Kalehe, Masisi et Walikale y compris la définition des actions concrètes pour la réinsertion socio-économiques des ex combattants ;
      2. Tenir une journée participative d’analyse et d’identification d’enjeux et des acteurs clés pour les 3 territoires ;
      3. Organiser un atelier provincial de présentation des résultats d’analyse en vue de restitution et de prise de conscience au niveau provincial et déterminer les besoins à prendre en compte dans la gouvernance provinciale ;
      4. Accompagner la mise en œuvre des recommandations prioritaires issues du diagnostic dans les trois territoires et à Goma, Bukavu et Kinshasa.

**En lien avec la sécurisation foncière des terres des communautés locales :**

* + - 1. Atelier d’échange et de récoltes des desideratas des communautés locales sur les termes de l’édit provincial
      2. Organiser un atelier de présentation des résultats des données du terrain et d'enrichissement de la proposition de l'édit en faveur des acteurs clés au niveau provincial
      3. Sur base des résultats des ateliers ci hauts, mettre en place une équipe de plaidoyer mixte de rédaction du projet de l’édit avec l’appui d’un consultant
      4. Tenir des séances d’échange avec les députés provinciaux, le Gouverneur de Province, les ministères clés sur la proposition de l’édit pour amendement avant adoption et promulgation.
      5. Envoyer et multiplier le projet de l’édit au bureau du président de l’assemblée provinciale pour approbation et suivi au niveau du cabinet du gouverneur pour promulgation ;

**Résultat 1. 2.**

Les acteurs clés au niveau local, provincial et national mettent en œuvre les plans locaux de consolidation de la paix

1. **Présentation générale du résultat**

A travers ce résultat, les acteurs clés étatiques et non étatiques au niveau local, provincial et national soutiennent la mise en œuvre des actions prioritaires des trois plans locaux de consolidation de la paix issues de la première phase. Une séance participative sera faite pour identifier les priorités des priorités de ces plans de consolidation de la paix au niveau local. Ces priorités seront en suite, présentées aux autorités provinciales avec comme objectif d’obtenir leurs engagements pour leur mise en œuvre.

1. **Bénéficiaires et groupes cibles**

* 50 délégués des structures communautaires dont les CDM, les commissions d’enquête, la commission territoriale de plaidoyer, le cadre de concertation
* 25 chefs coutumiers dont les chefs des chefferies, les chefs de groupements et les chefs de villages
* 120 leaders des communautés et autorités locales participant aux ateliers pour identifier les actions prioritaires contenues dans les plans
* Nombre des bénéficiaires des actions prioritaires contenues dans les plans d’actions de consolidation de la paix

**Produit 1.2.1 :** Les priorités des plans locaux de consolidation de la paix sont définies et exécutées

* **Activités :**
  + - 1. Organiser 3 ateliers de 1 jour (en raison de 1 par site) regroupant chacun 40 participants pour la priorisation des actions parmi les recommandations définies dans les plans locaux de consolidation de la paix et de revue des stratégies opérationnelles de leurs mises en œuvre ;
      2. Atelier provincial multi acteurs de consolidation & d’appropriation des priorités identifiées pour les 3 sites dans un seul document et identification des rôles des acteurs ;
      3. Mettre en œuvre des actions prioritaires des plans d’actions, essentiellement relatives aux conflits fonciers et aux groupes armés, relevant de la compétence locale : appui financier à hauteur de 13.000 dollars par plan d’action

**Résultat 1.3:**

La capacité des plates-formes communautaires est renforcée pour poursuivre les actions de dialogue et de transformation des conflits locaux et fonciers.

1. **Présentation générale du résultat**

Ce résultat permettra de mettre un accent solide sur le renforcement des capacités de la résilience des structures communautaires pour qu’au niveau local, les acteurs soient capables d’agir efficacement sur les causes des conflits dans leur environnement. L’accompagnement technique et logistique aux CDM permettra aux membres de ces structures de conduire les séances de sensibilisation thématiques, d’organiser les séances de dialogue et de médiation autour des divers conflits fonciers communautaires ainsi que les actions de plaidoyer pour des problèmes spécifiques qui affectent la stabilisation de la zone. En plus les CDM seront appuyés pour le développement des AGR tendant à soutenir leur autonomie financière.

1. **Bénéficiaires et groupes cibles**

* 55 membres des structures communautaires dont 30 des CDM et 25 acteurs clés issus des autres structures communautaires tels que les commissions d’enquête (7), la commission territoriale de plaidoyer (8), le cadre de concertation (10) en raison de 35% de femmes ;
* 25 chefs coutumiers dont les chefs des chefferies, les chefs de groupements et les chefs de villages ;

**Produit 1.3.1**:Les plates-formes et structures locales ciblées ont de meilleures connaissances sur les différentes thématiques retenues

**Principales activités :**

* + - 1. Former les membres des plateformes y compris les CDM sur les techniques de dialogue et de transformation des conflits locaux, les textes réglementaires en matière foncière, agricole, minière, de succession, des modes d’accès à la terre et des mécanismes de sécurisation foncière, …
      2. Mettre à la disposition des CDM, pour un accompagnement et un coaching technique un Assistant Terrain par le partenaire de mis en œuvre ;
      3. Assurer mensuellement l’accompagnement institutionnel (location et fonctionnement bureaux des CDM, transport pour les animateurs des CDM lors des descentes de sensibilisation et médiation dans les sites lointains des CDM Minova, Numbi, Chambombo, Lumbishi et Tushunguti );
      4. Tenir des rencontres avec les autorités locales et les leaders des communautés pour rendre compte et solliciter leur appui dans les actions de transformation des conflits locaux ;

***Produit 1. 3. 2:*** Les mécanismes de survie et de pérennisation des CDM sont assurés

**Principales activités :**

*1.3.2.1.* Mettre à la disposition des CDM des moyens nécessaires (Activités génératrices de revenus, AGR) pour leur permettre l’auto-prise en charge après le projet ;

1.3.2.2. Former les membres des CDM sur les techniques de gestion des AGR

1.3.2.3. Mener le Plaidoyer au niveau de la chefferie et de la province pour une allocation institutionnelle aux CDM dans le budget des ETD ;

1. **L’intégration transversale du genre dans l’objectif spécifique**

L’intégration du genre commence par le fait que les structures communautaires, qui font la base des actions de cet objectif, sont constituées des hommes et de femmes à une proportion d’au moins 35% des femmes. Un effort sera fourni pour renforcer la participation des femmes dans ces structures en augmentant le nombre des femmes et en les responsabilisant dans les actions développées par ces structures. La participation d’au moins 30% des femmes sera aussi un critère important de sélection des participants aux actions définies dans cet objectif ; entre temps, les structures communautaires vont continuer les séances de sensibilisation sur le genre et la résolution 1325 pour renforcer les acquis de la première phase du projet IRF afin de briser les obstacles à la promotion des droits de la femme et garantir sa participation effective dans les actions de consolidation de la paix et dans toutes les instances de prise de décisions dans la société.

1. **L’articulation de l’objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques:**

Cet objectif est en lien avec les deux autres objectifs du fait qu’il se fixe l’ambition de mobiliser tous les acteurs clés des niveaux local, provincial et national dans le processus de stabilisation de la zone et ce, dans les actions des autres objectifs. A titre illustratif, les résultats des dialogues sur la problématique des ex-combattants permettront au volet réinsertions socioéconomique des jeunes d’être basé sur les besoins issus du processus de dialogue fait avec les acteurs locaux eux-mêmes. Les structures communautaires qui seront renforcées dans cet objectif serviront de mécanismes d’interventions des autres objectifs. Le renforcement des capacités de ces structures leur permettra d’agir sur les conflits identifiés dans d’autres secteurs comme les mines, la réhabilitation de la route. Il est aussi un objectif clé de ce projet du fait qu’il voudrait agir sur la réduction des violences liées aux conflits armés, sans quoi les actions de deux autres objectifs ne seront pas réalisables si les violences persistent dans la zone. Le lien avec l’objectif spécifique 3 peut – être illustré par le fait que plus ou moins 120 ex-combattants qui se sont volontairement démobilisés suite aux sensibilisations menées conjointement par les CDM et les leaders locaux bénéficieront d’un appui à la réinsertion socioéconomique pour éviter qu’ils reprennent les armes.

**Objectif spécifique 2 :** Performance améliorée des agents de l’État dans la fourniture de services

1. **Présentation des enjeux ciblés:**

Présentation des enjeux ciblés :

Pour obtenir une bonne performance des agents de l’Etat dans la fourniture des services, ce projet va intervenir à trois niveaux. Primo, il va soutenir un accès aux services pertinents de l’Etat, (ii) il va promouvoir une meilleure conscience des agents de l’Etat et des membres des cadres de concertation par rapport à leurs devoirs et responsabilités formels et aux effets destructeurs de la corruption et enfin il va renforcer la présence des agents de l’Etat dans la zone. A cet effet, l’accès aux services pertinents de l’Etat sera possible car il y aura un mécanisme participatif d’entretien et de maintenance de la route.

En amont il sera question de renforcer la réhabilitation de quelques ouvrages routiers qui sont déjà endommagés par des érosions. Un dispositif d’entretien et de maintenance des bâtiments publics qui ont été construits lors de la première phase sera opérationnel. Et pour améliorer la qualité des services, ces bâtiments seront équipés en mobiliers et fournitures adéquats d’une part et seront pourvus en énergie solaire.

Pour promouvoir une meilleure conscience des agents de l’Etat et des membres des cadres de concertation par rapport à leurs devoirs et responsabilités formels et aux effets destructeurs de la corruption, plusieurs formations seront organisées à l’intention des agents de l’Etat ciblés en fonction de la pertinence de leurs services. Certains leaders de la société civile y participeront dans la mesure où ils doivent être bien outillés pour bien suivre les actions des agents de l’Etat et des habitants du milieu. Les bénéficiaires de ces formations seront accompagnés tout au long du projet par leurs formateurs afin de les aider à améliorer leurs pratiques et comportement sur base des nouvelles connaissances acquises.

Pour faire face à l’insuffisance des agents de l’Etat déployés dans la zone, ce projet soutiendra le déploiement d’autres policiers à l’issue de leur recyclage. Des éléments de la police des mines seront aussi déployés dans les sites miniers nouvellement évalués et validés. En amont les agents des services techniques du secteur minier présents dans la zone seront renforcés dans l’opérationnalisation du point de vente et la sécurisation de la chaîne d’approvisionnement des minerais issus des sites non validés.

1. **Théorie du changement**

Si des mécanismes communautaires de maintenance des infrastructures publiques sont mis en place et que les responsables politiques et administratifs s’impliquent dans leur fonctionnement alors l’accessibilité aux services administratifs et sécuritaire sera pérenne. De même si la présence des agents de l’Etat est renforcée et que ces derniers maitrisent leurs rôles et responsabilités et que des opportunités pour communiquer et échanger avec leurs administrés leur sont offertes à travers les cadres de concertation alors les actes de corruption et de tracasseries de la population seront réduits dans la zone, ce qui améliorera leur performance.

1. **Présentation générale de la stratégie d’intervention et sa justification**

Au regard des défis rencontrés dans la phase pilote du projet, la stratégie d’intervention pour l’atteinte de cet objectif consistera à poursuivre les efforts d’échanges pour entretenir et consolider les relations de confiance et de collaboration entre les populations, les autorités locales, les services de l’Etat, la police et l’armée. Ces échanges auront lieu dans les cadres de concertation implantés dans trois sites du projet. Pour la maintenance des ouvrages routiers et des bâtiments publics, les communautés, les usagers de la route ou des bâtiments publics, les leaders locaux et les autorités tant administratives que coutumières seront sensibilisés et conscientisés pour qu’ils s’approprient cette tâche. Des plans de maintenance des ouvrages et bâtiments seront élaborés au cours d’un atelier. Des missions périodiques de suivi seront organisées pour s’assurer de leur mise en œuvre. Des comités locaux d’entretien de la route seront constitués, formés et équipés.

La stratégie pour obtenir une meilleure conscience des agents de l’Etat et des membres des cadres de concertation, sera focalisée sur des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités d’une part et d’autre part sur des échanges d’informations et des séances de communication entre les agents de l’Etat, les membres des cadres de concertation, les leaders de la société civile et les leaders locaux. Ces échanges permettront aux uns d’expliquer leurs devoirs et responsabilités et de recueillir la perception des autres sur la qualité de leur travail. Des problèmes récurrents dans le milieu seront identifiés et des solutions locales conformes à la loi seront prises. Pour des questions qui dépassent le niveau local, elles seront transmises au niveau du territoire ou de la province par le biais du conseil des membres des cadres de concertation. Le conseil des membres des cadres de concertation est un organe qui regroupera les représentants des trois cadres de concertation qui ont été mis en place par le projet IRF. Ces membres seront choisis parmi les personnes influentes qui siègent dans les cadres de concertation de Ziralo, Numbi et Minova. Ce conseil sera basé à Minova qui est un centre administratif important et aura entre autres tâches de faire l’Etat des lieux sur les problématiques foncières et des taxes illégales qui sont récurrentes dans la zone. Il devra transmettre ses constats et ses avis et considérations à l’administrateur du territoire pour que ce dernier prenne des mesures concrètes sur des questions qui n’ont pas trouvé des solutions locales. Pour adresser des questions foncières délicates dans la zone, ce conseil devra collaborer avec la commission territoriale de plaidoyer qui avait été mis en place par APC. C’est pour cela que les cadres de concertation seront dotés des termes de références qui détailleront leurs objectifs, leurs organes, leur composition, leur mode de fonctionnement, leur mécanisme de communication interne et externe etc. Quant à la stratégie pour le renforcement des capacités des agents de l’Etat ou de la police, ceux qui avaient été formés au cours de la première phase bénéficieront des missions d’appui conseils de la part des experts des Ministères concernés ou des agents des services d’inspection de l’administration publique et des sections de la MONUSCO. Pour les nouvelles formations, les participants seront ciblés essentiellement parmi les femmes et les hommes qui sont impliqués dans la collecte des taxes au niveau des groupements de Buzi et Ziralo. Ils seront outillés sur leurs rôles et responsabilités et sur différents thèmes en rapport avec les finances publiques par les experts du Ministère provincial du budget. Cette démarche permettra de prévenir la collecte des taxes illégales et par conséquent l’éclosion des initiatives économiques des membres des mutuelles de solidarité et d’autres vulnérables du milieu.

S’agissant de la stratégie de déploiement d’autres policiers supplémentaires, des mesures seront prises pour que leur recyclage soit fait plutôt. A cet effet, des discussions avec le commissariat général de la police, l’école de formation jules MOKE et la DGEF seront amorcées au courant du premier trimestre de la mise en œuvre du projet par les experts du PNUD et de l’UNPOL.

Quant à la stratégie de maintenance de la route, en collaboration avec la chefferie de Kalehe et le groupement de Buzi, l’OIM mettra en place des Comités Locaux d’Entretien et de Réhabilitation des routes (CLER). L’entité décentralisée du territoire de Kalehe sera accompagnée dans la planification et la mobilisation des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des CLER. Pour la pérennité de cette stratégie, l’OIM se propose d’associer à sa démarche, les services pertinents de la province en matière de gestion des routes de desserte agricole que sont la DVDA, le ministère de l’agriculture, le Ministère des travaux publics et l’office des routes. Le ministère des mines et le Comité Provincial de Suivi des Activités Minières y seront aussi associés. Ces derniers ont le droit de prélever des contributions spéciales sur les transactions des opérateurs miniers et le devoir de financer des projets de développement communautaires à hauteur de 2,2% de la valeur expertisée d’une tonne de la filière Cassitérite, Wolframite et le Coltan. Parmi leurs attributions figure la gestion des Fonds de Développent Communautaire autour des sites miniers qualifiés. Cela pourra se faire en mettant en application l’arrêté provincial No. 13/038/GP/SK du 19 Décembre 2013 signé par le Gouverneur de la Province portant Création et Fonctionnement du Fonds de Développement Communautaire autour des sites miniers qualifiés dans la Province du Sud-Kivu, et plus particulièrement dans la zone du projet afin qu’une partie de ces fonds soit allouée à l’entretien et la maintenance de l’axe routier Kalungu-Numbi.

1. **Localisation.**

Ces activités seront réalisées dans les groupements de Buzi et Ziralo. A Buzi elles auront lieu dans la partie littorale, plus spécialement à Minova qui est un carrefour administratif et commercial. Dans les hauts plateaux elles auront lieu à Numbi et probablement à Tushunguti si les conditions sécuritaires et d’accessibilité le permettent.

1. **Les résultats.**

**Résultat 2.1 :**Accès aux services pertinents de l’Etat amélioré.

1. **Présentation générale du résultat**

Ce résultat permettra d’améliorer considérablement l’accessibilité physique de la zone par la maintenance et l’entretien des ouvrages de franchissement situés sur l’axe Kalungu-Numbi et d’assurer la conservation de la chaussée en bon état. Il permettra aussi de renforcer le mobilier pour les trois bâtiments publics construits lors de la première phase et d’en alimenter deux en énergie solaire.

1. **Bénéficiaires et groupes cibles**

* 200 jeunes cantonniers employés sur la phase 1 regroupés dans 10 équipes composées chacune de 20 personnes en charge de maintenance et entretien routiers sur le tronçon Kalungu-Numbi dont 30% des femmes
* 30 jeunes maçons et aide-maçons employés pour des travaux de construction et réhabilitation d’ouvrages de franchissement ;
* 893 creuseurs artisanaux des minerais regroupés autour de la coopérative minière COPAMIHANUBU) usagers de la route pour évacuer les produits des mines vers les comptoirs d’achat ;
* Les autorités provinciales et nationales utilisant la route pour étendre leurs prérogatives et restaurer son autorité sur la zone du projet,
* 96.529 habitants de la zone utilisant la route pour des activités de relance socioéconomique,
* 30 policiers ;
* 45 membres des cadres de concertation dont 20% de femmes

Produits

**Produit 2.1.1** : La réhabilitation des nouveaux ouvrages de franchissement sur le tronçon de route Kalungu-Numbi est renforcée

**Principales activités** :

* Activité 2.1.1.1 : Séances de mobilisation et de sensibilisation des communautés pour leur engagement lié à l’entretien et à la maintenance de la route
* Activité 2.1.1.2 : Réaliser 15 dalots sur l’axe Kalungu-Numbi
* Activité 2.1.1.3.: Réaliser 35 nouveaux passages sous route sur l’axe kalungu---Numbi et autres travaux d’aménagement de la chaussée selon les plans de maintenance.
* Activité 2.1.1.4: Réaliser des travaux d’entretien courants des ouvrages en maçonnerie sur l’axe Kalungu-Numbi

**Produit 2.1.2** : L’entretien et la maintenance des ouvrages et bâtiments publics sont assurés.

Ce produit vise la mise à disposition de plans de maintenance pour les ouvrages routiers et les bâtiments publics qui ont été construits lors de la première phase.

**Principales activités :**

* Activité 2.1.2.1 : Organiser des réunions de structuration et de sensibilisation des équipes de maintenance de la route en collaboration avec le ministère provincial des travaux publics.
* Activité 2.1.2.2 : Equiper 10 équipes de maintenance en matériels de cantonnage manuel
* Activité 2.1.2.3 : Payer les chefs d’équipes et les membres des équipes de maintenance pendant 3 mois
* Activité 2.1.2.4 : Elaborer des plans de maintenance selon les axes routiers en collaboration avec les équipes constituées
* Activité 2.1.2.5: mission de suivi de la mise en œuvre du plan de maintenance des ouvrages routiers
* Activité 2.1.2.6: Organiser une mission de sensibilisation des agents de l’Etat sur la maintenance des bâtiments et équipements publics et d’identification des participants à l’atelier d’élaboration du plan de maintenance.

**Produit 2.1.3** : Les bâtiments de la PNC sont équipés

Principales activités

Activité 2.1.3.1 : achat et transport du mobilier

Activité 2.1.3.2 : Installation de l’énergie solaire dans 2 bâtiments de la police (Minova et Numbi)

**Résultat 2.2** : Meilleure conscience des agents de l’Etat et des membres des cadres de concertation par rapport à leurs devoirs et responsabilités formels et aux effets destructeurs de la corruption.

1. **Présentation générale du résultat**

Ce résultat permettra de doter les agents de l’Etat des compétences requises pour rendre de bons services aux populations. Cela étant, des agents des services de l’état et des leaders de la société civile seront formés sur des thèmes pertinents en fonction des objectifs du projet. Grâce à ce résultat, les agents de l’Etat qui sont impliqués dans la collecte des taxes au niveau des groupements seront formés par les experts du Ministère provincial du budget. Les leaders de la société civile locale participeront aussi à cette formation car d’habitude ils reçoivent les plaintes des victimes de tracasseries administratives et autres sans vraiment être outillés pour plaider leur cause ou les orienter vers des services appropriés. Des textes règlementant les taxes et leur nomenclature seront reproduits et remis aux participants.

Après la formation des missions d’accompagnement seront organisées pour s’assurer de la mise en pratique des connaissances nouvellement acquises.

1. **Bénéficiaires :**

* 45 membres des cadres de concertation dont 20% de femmes,
* 24 agents collecteurs des taxes et 6 leaders de la société civile dont 20 % de femmes,
* 45 agents administratifs formés durant la première phase du projet.

**Produit 2.2.1** : Les agents de l’Etat et membres de la société civile sont formés

Activité 2.2.1.1 : Organiser une mission de sensibilisation des agents de l’état et de redynamisation des cadres de concertation et préparation des ateliers de formation ; identification et sélection des participants…)

Activité 2.2.1.2 : Organiser un atelier d’élaboration du règlement d’ordre intérieur pour les cadres de concertation (TDR)

Activité 2.2.1.3 : Organiser un atelier de formation des agents de l’état et des leaders de la société civile sur leurs rôles et responsabilités (Thèmes : Nomenclature des taxes, taux de taxation, mode de recouvrement, responsable du recouvrement, périodicité, code de bonne conduite, techniques de plaidoyer…)

**Produit 2.2.2** : L’accompagnement technique des cadres de concertation et agents de l’Etat est assuré.

Ce produit permettra l’opérationnalisation des plans d’actions élaborés par les membres des cadres de concertation en marge de l’atelier d’élaboration de leur Règlement d’ordre intérieur d’une part et d’autre part un appui conseil des agents de l’Etat formés dans l’exercice de leurs fonctions.

Principales activités :

Activité 2.2.2.1 : Organiser des visites de suivi des agents de l’Etat formés durant la première phase (préparation des TDR de la mission et des outils de suivi, réunions entre les parties prenantes, descentes sur terrain et élaboration des rapports)

Activité 2.2.2.2 : Organiser des visite de monitoring des cadres de concertation (préparation des TDR de la mission et des outils de suivi, réunions entre les parties prenantes, descentes sur terrain et élaboration des rapports)

Activité 2.2.2.3 : Organiser une mission de sondage auprès de la population de la façon dont les agents de l’Etat et des membres de la société civile exécutent leur mission.

**Résultat 2.3 :** La présence des agents de l’Etat est renforcée

1. **Présentation générale de ce résultat**

Par ce résultat il y aura un déploiement d’autres éléments de la police dans les hauts plateaux de Kalehe. Les éléments de la police viendront compléter ceux qui avaient été déployés par le projet IRF 1. De même, un appui technique et managérial sera accordé aux services techniques du ministère provincial des mines en vue de la pérennisation de la chaine d’approvisionnement des minerais propres dans la zone du projet. La présence et la capacitation des agents des services des mines facilitera l’opérationnalisation du point de vente des minerais qui a été construit par le projet pilote. Les textes pertinents organisant les 5 services techniques mentionnés ainsi que les exigences des mécanismes régionaux et internationaux (OCDE/CIRGL) serviront de base au consultant recruté pour l’élaboration des guides d’opérationnalisation du Point de vente et l’assainissement de la chaine d’approvisionnement des minerais dans la zone du projet. Une fois ces guides rendus disponibles le consultant formera les représentants des services spécialisés du secteur présents dans la zone du projet sur ces outils, en se faisant aider par des techniciens provinciaux de ces services venus de Bukavu pour ce faire. Des nouveaux sites miniers seront évalués et qualifiés dans la zone du projet pour étendre la chaine d’approvisionnement des minerais et ainsi consolider les acquis de la première phase.

De manière particulière, les éléments de la police des mines déployés dans la zone seront dotés en équipements et matériels appropriés pour lutter contre la contrebande et la fraude minière. Le service provincial de lutte contre la fraude et la contrebande minière sera également associé à ces entretiens.

1. **Bénéficiaires**

* 30 éléments de la PNC,
* 10 éléments de la police des mines, services techniques du ministère provincial des mines du Sud Kivu

**Produit 2.3.1** : Le déploiement des services de l’état (service spécialisés, police des mines et PNC) est assuré

Dans le cadre de ce résultat, des éléments de la police seront recyclés avant d’être déployés dans les grands villages du groupement de Buzi et de Tushunguti conformément au plan de déploiement du commissariat de la police. Les éléments de la police des mines et les services techniques du ministère des mines seront équipés et capacités pour renforcer la gouvernance du secteur minier dans la zone du projet.

**Principales activités**

Activité 2.3.1.1: Préparer avec les responsables de la PNC le recyclage de 30 policiers

Activité 2.3.1.2 : organiser un atelier de recyclage de 30 autres policiers

Activité 2.3.1.3 : Appuyer la réaffectation des policiers recyclés dans la zone du projet.

**Produit 2.3.2** : L’équipement de la police des mines est assuré pour la sécurisation des sites

Activité 2.3.2.1. Former les éléments de la Police des Mines déployés dans la zone sur la chaine d’approvisionnement des minerais et sur la contrebande des minerais ;

Activité 2.3.2.2. Identifier les besoins réels en équipements opérationnels, acheter et doter les éléments de la Police des Mines déployés dans la zone pour faciliter leur travail ;

**Produit 2.3.3** : Appui aux services techniques spécialisés du ministère provincial des mines est maintenu

**Principales Activités :**

Activité 2.3.3 .1. Renforcer les capacités de16 agents sélectionnés (SAESSCAM, Division des Mines, Société Civile et la Coopérative) sur l’opérationnalisation du Point de Vente de Numbi.

**Produit 2.3.4 :** L’opérationnalisation du point de vente des minerais est assurée

Activité 2.3.4.1. Développer des guides d’opérationnalisation du Point de Vente des minerais en collaboration avec les services des mines.

Activité 2.3.4.2 : Evaluer et valider 6 nouveaux sites miniers dans la zone du projet, en collaboration avec l’équipe provinciale de certification

Activité 2.3.4.3 : Mettre en place et activer un système de monitoring des sites miniers qualifiés depuis la première phase.

1. **L’intégration transversale du genre dans l’objectif spécifique :**

La question du genre sera prise en compte dans toutes les activités liées à cet objectif. Au niveau de l’entretien et de la maintenance des ouvrages, on veillera à ce qu’il y ait plus ou moins 30% des femmes dans les équipes de maintenance. Pour toutes les formations qui seront organisées, le projet veillera à ce qu’il y ait au moins 20% des femmes parmi les formateurs et autant pour les participants. Ces derniers seront ciblés parmi les femmes et les hommes faisant partie des services étatiques ou des leaders de la société civile. Lors des entretiens de sondage sur l’appréciation de la qualité des services, des femmes et des hommes seront consultés et leurs points de vue seront pris en compte. Enfin, pour toutes les missions de monitoring qui seront déployées sur terrain, la présence des femmes sera scrupuleusement respectée. Et lors des réunions des membres des cadres de concertation, le modérateur donnera la parole systématiquement aux femmes présentes pour qu’elles expriment leurs constats et propositions sur les questions de gouvernance et de cohabitation pacifique. Sur base de cette stratégie, nous espérons qu’un minimum de 15% du budget de l’objectif spécifique sera affecté aux femmes.

1. **L’articulation de l’objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques.**

Cet objectif spécifique s’articule avec celui du dialogue démocratique dans la mesure où à travers l’opérationnalisation des cadres de concertation, des espaces de dialogues multi-acteurs seront rendus disponibles. Les CDM, les MUSO, les membres des coopératives minières, les leaders de la société civile, les agents étatiques, les membres des services de sécurité prendront part à leurs échanges qui auront lieu lors des réunions mensuelles. Ainsi donc, la communication entre civils et les acteurs sécuritaires et publics sera renforcée. La connaissance de leurs rôles et responsabilités ainsi que la disponibilité des textes de lois régissant leur fonction permettra de réduire le comportement prédateur des agents de l’Etat à l’égard des civils en particulier ceux qui exercent des activités économiques. Par conséquent, il y aura une bonne base pour la cohésion sociale et la résilience socio-économique au conflit, ce qui établit un lien avec le 3e objectif spécifique**.** L’opérationnalisation et l’autonomisation de ces cadres de concertation pourront aussi promouvoir le règlement pacifique des conflits entre administrés et agents administratifs / autorités locales, ce qui renforce son lien avec l’objectif se rapportant au dialogue démocratique.

**Objectif spécifique 3** : La cohésion sociale et la résilience des communautés sont renforcées grâce à des activités de réinsertion et de relance socioéconomique.

1. **Présentation des enjeux ciblés:**

L’évaluation du projet IRF a mentionné quelques succès dans le cadre de l’appui aux activités économiques des groupes vulnérables et de l’appui au secteur minier. S’agissant de l’appui aux groupes vulnérables, lesystème des MUSO a plus ou moins bien fonctionné, permettant à certains membres de reprendre leurs activités après avoir été dépouillés par des services de l’état qui collectent des taxes illégales à la base. Vu l’importance des MUSO dans les milieux ruraux dépourvus des services financiers, ce présent projet voudrait d’une part renforcer leurs capacités organisationnelles, managériales et institutionnelles. Il voudrait aussi prévenir les abus des agents collecteurs des taxes en renforçant leurs capacités mais aussi celles de leurs victimes potentielles par une formation appropriée. Des connaissances sur la nomenclature des taxes, leur valeur, les modalités de recouvrement seront transmises aux intéressés.

Un défi majeur a été constaté lors de l’exécution du projet IRF. Il s’agit de la réinsertion immédiate des membres des groupes armés qui s’étaient volontairement démobilisés après avoir été sensibilisés par les leaders locaux et les membres de CDM. Ce projet compte prévoir un paquet pour qu’ils démarrent des activités économiques de leur choix. Cela pourrait contribuer à la réduction des actes de banditisme et de vol qui se sont développé dans la zone et dont plusieurs bénéficiaires du projet IRF ont été victimes. Pour renforcer les liens sociaux entre les ex-combattants et les autres membres de la communauté, certains vulnérables dont 50% des femmes seront aussi subventionnés pour développer des activités économiques côte à côte avec ces ex-combattants.

Malgré les avancées dans le secteur minier, des faiblesses ont été constatées également dans ce pilier. Beaucoup des sites miniers sont restés non validés et les minerais y exploités ne sont pas canalisés jusqu’à présent. Les services techniques du secteur minier déployés dans la zone ne sont pas bien capacités pour assurer la bonne gouvernance dans leur secteur. Plusieurs de ces gaps seront pris en charge par ce projet.

1. **Théorie du changement**

Si des subventions sont octroyées aux ex-combattants ayant volontairement déposé les armes et aux autres vulnérables de la communauté, si des nouvelles mutuelles de solidarité sont mises en place alors il y aura un accès au crédit pour la relance économique de la zone d’une part et d’autre part si les mutuelles de solidarité et les coopératives minières qui avaient été mises en place par le projet IRF sont redynamisées alors les avantages des initiatives économiques de la première phase seront sauvegardés ce qui occasionnera la cohésion sociale et la résilience des communautés.

1. **Présentation générale de la stratégie d’intervention et sa justification:**

Pour renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés, la stratégie du projet sera focalisée sur 3 cibles. Les ex-combattants ayant volontairement déposé les armes, les mutuelles de solidarité et la coopérative minière COPEMIHANABU. Pour rappel, depuis que ces ex-combattants ont déposé les armes aucune initiative n’a été prise pour leur réinsertion socio-économique. Il sera donc question qu’ils soient localisés par les leaders locaux et les membres des CDM pour savoir exactement où ils se trouvent et ce qu’ils sont en train de faire. Après sensibilisation à l’auto-prise en charge, leur liste avec coordonnées sera dressée par UNHABITAT qui la remettra au PNUD pour le processus de réinsertion. Ce processus sera développé en collaboration avec la section DDRRR de la MONUSCO en lien avec le programme CVR. Dans le cadre de la sensibilité aux conflits, et pour éviter que ce projet soit perçu comme appartenant uniquement aux ex-combattants, d’autres vulnérables seront touchés. La stratégie de réinsertion suivra les étapes suivantes : Identifier les secteurs économiques non agricoles porteurs dans la zone ; sélectionner les bénéficiaires ex-combattants et vulnérables locaux sur base des critères convenus, tenir des réunions d’orientation sur le choix d’AGR porteuses ; regrouper les bénéficiaires en groupes d’intérêts économiques ; Renforcer leurs capacités en gestion d’AGR ; acheter, transporter et distribuer les kits sur base des filières choisies. On évitera dedistribuer le cash pour s’assurer du démarrage effectif des AGR. Accompagner et structurer les bénéficiaires en MUSO.

Le deuxième niveau d’intervention ciblera à la fois les MUSO et la COOPERATIVE minière mises en place lors de la première phase. Pour les MUSO, il sera question d’identifier les plus performantes afin de les renforcer. Des visites d’échanges d’expériences entre elles seront organisées dans un double objectif. (i) capitaliser les meilleurs pratiques et (ii) renforcer la cohésion sociale entre les membres des MUSO en particulier et entre leurs communautés en général. Des animateurs des MUSO seront formés en techniques d’organisation et de gestion d’une MUSO et de plaidoyer.

Pour la coopérative minière, il sera question de renforcer les capacités managériales et opérationnelles des animateurs de la coopérative pour soutenir l’opérationnalisation du plan d’affaires élaboré lors de la phase pilote en développant des guides d’opérationnalisation du Point de Vente des minerais de Numbi. Ceci passera par le recrutement d’un consultant qui développera les guides d’opérationnalisation de ce point de vente. Son travail commencera par des entretiens semi-structurés sur l’intégration dans la complémentarité avec les gestionnaires du secteur minier à Bukavu, y compris les directions provinciales des 5 services techniques présents dans ce point de vente à savoir SAESCAM, POLICE DES MINES, DIVISION DES MINES, COOPERATIVES MINIERES DE NUMBI.

1. **La localisation.**

Ces activités seront réalisées dans les hauts plateaux du territoire de Kalehe, chefferie de Buhavu groupement de Buzi sur l’axe Kalungu-Numbi- Lumbishi. C’est dans ces zones que se trouvent les ex-combattants, les victimes des conflits interethniques, des personnes sans terre dont la plus part sont des veuves déplacées de longue date et des creuseurs artisanaux des minerais.

1. **Les résultats.**

**Résultat 3.1** : Accès maintenu et accru au crédit.

1. **Présentation générale du résultat**

Ce résultat nous permettra d’octroyer des subventions aux jeunes qui ont quitté les groupes armés et aux vulnérables de leurs communautés

Après l’octroi des subventions, ils seront structurés en mutuelles de solidarité afin de s’octroyer des crédits sur base de leurs propres épargnes pour pérenniser leurs activités.

1. **Bénéficiaires et groupes cibles**

* 120 ex-combattants
* 280 personnes vulnérables dont 50% des femmes (veuves, filles-mères et des jeunes sans-emplois…)

Produits

**Produit 3.1.1** : L’octroi des subventions est assuré aux personnes vulnérables et ex-combattants

Ce produit permettra la réinsertion socio-économique des personnes vulnérables et des ex-combattants qui avaient volontairement déposé les armes mais qui risquent de les reprendre, faute d’alternative.

Activités principales :

Activité 3.1.1.1 : Actualiser les données sur les secteurs économiques non agricoles porteurs

Activité 3.1.1.2: Sélectionner les bénéficiaires

Activité 3.1.1.3: Tenir des réunions d’orientation dans le choix des AGR

Activité 3.1.1.4 : Regrouper les bénéficiaires en OP

Activité 3.1.1.5 : Organiser des ateliers de formation en gestion d’AGR

Activité 3.1.2.6 : Acheter, transporter et distribuer les kits en fonction des secteurs choisis aux ex-combattants

Activité 3.1.2.7 : Acheter, transporter et distribuer les kits en fonction des secteurs choisis aux vulnérables

Activité 3.1.2.8 : Accompagner les bénéficiaires

**Produit 3.1.2** : La mise en place des MUSO additionnelles est assurée.

Par ce produit les bénéficiaires des subventions seront encouragés à se constituer en MUSO pour renforcer leurs liens sociaux et pérenniser leurs activités*.*

Activités principales :

Activité 3.1.2.1 : Organiser des séances de sensibilisation des bénéficiaires à s’organiser en MUSO

Activité 3.1.2.2 : Structurer les bénéficiaires en MUSO

Activité 3.1.2.3 : Organiser des ateliers de formation des bénéficiaires en techniques d’organisation, de fonctionnement et de gestion d’une MUSO

Activité 3.1.2.4 : Equiper les MUSO en matériel (caissettes et registres)

Activité 3.1.2.5 : Accompagner les MUSO en appui conseils.

**Résultat 3.2** : Les gains/avantages des initiatives économiques de la phase 1 sont assurés.

1. **Présentation générale du résultat**

Ce résultat nous permettra de capitaliser les avantages obtenus des initiatives économiques de la première phase. Pour ce faire, il sera question de redynamiser les MUSO situées dans la zone et la COOPERATIVE minière COPEMIHANABU.

1. **Bénéficiaires et groupes cibles**

Les bénéficiaires directs de ce résultat sont :

* 200 membres des mutuelles de solidarité dont 40% des femmes
* 30 animateurs de MUSO dont les capacités seront renforcés dont 40% des femmes
* 16 agents des services techniques de l’Etat et membres de la société civile (SAESSCAM, Division des Mines, Société Civile et Coopérative) capacités sur l’opérationnalisation du Point de Vente de Numbi.
* membres de la coopérative COPAMIHANUBU formés sur les manuels des procédures

Produits

**Produit 3.2.1** : La redynamisation et l’accompagnement des MUSO et de la coopérative minière sont assurés.

La redynamisation et l’accompagnement des anciennes MUSO et de la coopérative s’avère indispensable car certains membres, tombés en faillite, ont pu reprendre leurs activités grâce aux crédits obtenus des MUSO. D’autres ont pu s’acheter ou louer des champs pour faire de l’agriculture. D’autres ont investi dans le petit élevage. Sur base de ces exploits plusieurs personnes qui n’avaient même pas été appuyées par le projet ont adhéré aux MUSO. Par contre d’autres n’ont rien fait de remarquable. Ce produit permettra donc de redynamiser ces structures afin de perpétuer l’offre de crédit.

**Principales Activités**

* Activité 3.2.1.1 : Evaluer la performance de 60 MUSO mises en place lors de la phase 1 et sélection de 10 meilleures
* Activité 3.2.1.2 : Organiser des voyages d’échanges d’expérience entre les MUSO performantes de l’axe Kalungu-Numbi et de l’axe Numbi- Lumbishi et l’axe Lumbishi- Tushunguti.
* Activité 3.2.1.3 : Organiser un atelier de formation de 30 animateurs des MUSO dans les domaines de l’organisation, fonctionnement et gestion d’une MUSO et de plaidoyer
* Activité 3.2.1.4 : Accompagner les MUSO avec des appuis- conseils
* Activité 3.2.1.5 : Engager un consultant (expert en diagnostic et appui institutionnel aux organisations coopératives) en appui à la coopérative
* Activité3.2.1.6 : Mettre à disposition un manuel de procédure et termes de références pour la coopérative
* Activité 3.2.1.7 : Accompagner la coopérative dans la mise en œuvre de son manuel de procédures

1. **L’intégration transversale du genre dans l’objectif spécifique**

La transversalité du genre dans le cadre de cet objectif se justifie par le fait qu’il sera pris en compte dès le diagnostic participatif, la mise en œuvre et l’évaluation des interventions y afférentes. En effet, pour respecter les principes d’équité et d’égalité de chance entre hommes et femmes dans la sélection des bénéficiaires des subventions, le projet veillera à ce que 50% des bénéficiaires soient des femmes ou des jeunes filles vulnérables. Les partenaires de mise en œuvre veilleront à ce qu’il y ait équilibre du genre également dans la sélection des bénéficiaires des voyages d’échanges d’expériences et des formations prévues pour les animateurs de MUSO.

1. **L’articulation de l’objectif spécifique aux autres objectifs spécifiques.**

Cet objectif spécifique se synchronise avec les 2 autres. En effet, il contribue au dialogue démocratique dans la mesure où les jeunes ayant quitté les groupes armés seront identifiés par les acteurs des dialogues démocratiques. Leur réinsertion socio-économique sera un élément motivant le désengagement des autres jeunes encore actifs dans les groupes armés. Par ailleurs, les membres des MUSO et les agents taxateurs auront l’occasion de dialoguer sur les causes des différends qui les opposent et d’envisager ensemble des pistes de solutions à l’amiable. Ces dialogues auront essentiellement lieu dans les « cadres de concertation » qui ont été mis en place dans le but du renforcement de l’autorité de l’Etat et de la gouvernance à l’échelle locale. En plus il contribue au renforcement de l’autorité de l’Etat par le renforcement des capacités des agents taxateurs du groupement sur leurs rôles et responsabilités. Actuellement, ces derniers sont auteurs de plusieurs abus qui justifient le déclin des initiatives économiques des groupes vulnérables. Au niveau du secteur minier, cet objectif spécifique va capitaliser les acquis de la structuration du secteur minier en appuyant les services étatiques et acteurs impliqués directement ou indirectement dans la canalisation des minerais afin que le processus de la chaine d’approvisionnement soit respecté. Il s’articule avec l’objectif 1 dans la mesure où étant des antagonistes, les acteurs impliqués dans les secteurs minier, dans l’agriculture et l’élevage auront un espace de dialogue pour traiter les questions ayant traits aux fonciers et trouver des solutions adéquates à l’amiable*.*

**b) Stratégie d’engagement politique et de mobilisation**

Chaque organisation de mise en œuvre fera une analyse des acteurs politiques ayant une influence positive ou négative sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle attendu dans le processus de transformation de conflits inhérent à son secteur d’intervention. Ces acteurs politiques seront identifiés au niveau local, provincial et national. Leur mobilisation afin d’obtenir leurs engagements se fera par des contacts et des dialogues réguliers avant et pendant l’exécution du projet.

A titre illustratif, notre stratégie d’engagement politique et de mobilisation des parties prenantes dans le cadre de la restauration de l’autorité de l’Etat se matérialisera au travers des actions directesauprès des détenteurs et des obligataires des droits liés à la maintenance des infrastructures dans la zone du projet via le dialogue, et d’actions indirectesvia du lobbying ou la participation à des initiatives locales. L’engagement politique et de mobilisation repose sur la conviction que les bonnes pratiques de gouvernance et de stabilisation sont à même de favoriser l’efficacité , l’efficience , la durabilité et l’appropriation des efforts de restauration de de l’Etat dans la zone du projet et la création des dividendes de la paix pour les communautés bénéficiaires.

Il prendra les formes suivantes :

**Engagement ciblé.** Suite à une analyse ayant mis en avant des mauvaises pratiques ou en réaction à un évènement important menaçant les infrastructures (la route Kalungu-Numbi en l’occurrence) au sein de la zone du projet, des démarches d’engagement ciblées, en collaboration avec les parties prenantes clés (Ministère des Travaux publics, le Chef de Poste d’Encadrement Administratif, les autorités locales, gouvernement provinciale, etc.), seront mises en place afin d’obtenir, sur un objectif de temps donné, un changement spécifique et mesurable de la part des usagers de la route ou des populations locales.

**Engagement continu.** Sur base des préoccupations exprimées par les bénéficiaires du projet sur la pérennisation des infrastructures, les équipes du projet dialogueront avec les obligataires des droits de manière régulière afin d’encourager les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de stabilisation. Ce dialogue s’inscrit en particulier dans le cadre de l’analyse permettant d’évaluer les actions et les attitudes des obligataires des droits sur les plans locaux de stabilisation/développement issus des dialogues démocratiques initiés dans la zone du projet.

**Engagement de place.** A travers sa présence et sa participation active aux mécanismes d’engagements initiés par la communauté humanitaire et les partenaires internationaux au développement au Sud Kivu (CPIA, Clusters thématiques, sections substantives de la MONUSCO, etc.), le consortium diffusera les convictions partagées par les populations bénéficiaires du projet dans la zone et influencera de manière significative les réflexions portant sur la stabilisation et le relèvement précoce de la zone du projet.

**Lobbying responsable.** De manière individuelle ou via sa participation aux différents mécanismes d’engagements initiés par la communauté humanitaire et les partenaires internationaux au développement au Sud Kivu, le consortium dialoguera avec les instances nationales et internationales afin de favoriser l’émergence d’une prise de conscience plus accrue aux problèmes d’accès physique et de relèvement précoce touchant la zone du projet.

Ces différentes stratégies d’engagement seront déployées de manière indépendante ou combinée, de manière individuelle ou collaborative. Leur mise en œuvre dépendra de la nature des enjeux, des objectifs de l’engagement, et du levier pour améliorer la stabilisation et la gouvernance de la zone du projet. De plus, un effort de coordination de l’engagement se fera dans le cadre des mécanismes de coordination du projet impliquant les autorités provinciales.

**c) Ancrage/appropriation institutionnelle, durabilité/stratégie de sortie et renforcement de capacités**

**Appropriation institutionnelle**

Etant donné que ce projet est une extension du projet IRF qui s’est achevé en Juillet 2016, il permettra de consolider son appropriation institutionnelle qui a été remarquée tout au long de sa mise en œuvre. C’est pour cela que tous les membres du consortium en collaboration avec l’unité d’appui à la stabilisation de la MONUSCO et le STAREC ont défini les enjeux ciblés par objectif spécifique et des stratégies de mise en œuvre des différentes activités sur base des recommandations contenues dans l’évaluation finale du projet IRF. Comme pour le projet IRF, cette intervention sera caractérisée par une franche collaboration entre les principaux acteurs de la stabilisation à savoir les communautés locales, les autorités à différents échelons et les agences du système de Nations Unies membres du consortium. A titre d’exemple, pour obtenir son ancrage au niveau local dans la problématique des groupes armés, la collaboration entre ces parties prenantes sera maintenue notamment par des actions de sensibilisation contre l’activisme des groupes armés et sera consolidée par des actions de leur réinsertion socio-économique. S’agissant des mécanismes de sécurisation foncière, les questions prioritaires à traiter seront identifiées par les acteurs locaux dans un processus participatif. Par ailleurs, l’opérationnalisation des cadres de concertation dans les trois zones à travers des réunions publiques mensuelles permettra aux populations locales, aux chefs traditionnels et aux agents de l’état de s’approprier et de développer des initiatives de dialogues visant la cohabitation pacifique, l’amélioration de la gouvernance locale et la résilience communautaire.

Pour assurer son appropriation institutionnelle au niveau provincial, plusieurs séances de concertation sur la planification de l’intervention regroupant le STAREC, les agences et SSU ont eu lieu. Il sera de même pour le suivi de sa mise en œuvre. En effet le comité technique de suivi (CTS) institué lors de la première phase du projet sera maintenu. Faute de moyens, malheureusement, ce comité visitera le projet 1 fois par semestre au lieu de le faire trimestriellement. Cela lui permettra tout de même de constater les progrès et les défis. Sur base de défis constatés, il donnera des conseils pertinents aux acteurs de mise en œuvre et aux bénéficiaires. Le comité technique conjoint (CTC) qui sert de comité de pilotage du projet sera aussi maintenu. Il sera  présidé par le Gouverneur de province et coprésidé par le chef de bureau de la MONUSCO. Cela permet d’inscrire le projet dans le cadre général de la stabilisation et dans la vision stratégique de stabilisation engagée par la province du sud Kivu. La durée du projet étant de 12 mois seulement, le CTC sera convoqué par l’autorité provinciale sous l’impulsion du starec au courant du dernier semestre de sa mise en œuvre.

* Durabilité/Stratégie de sortie

Pour assurer la durabilité du projet, le consortium procèdera au renforcement des capacités institutionnelles et financièresdes structures communautaires qui ont été mises en place au courant de la première phase. Il s’agit entre autres des CDM, des cadres de concertation, des équipes de maintenance, des MUSO, de la COOPERATIVE minière. Celles qui ne disposent pas encore des textes légaux comme les cadres de concertation, en seront dotés pour leur durabilité institutionnelle. Pour rendre ces derniers opérationnels, ils seront accompagnés dans l’élaboration d’un plan d’action. Et pour assurer leur ancrage au niveau Territorial et provincial, un conseil des cadres de concertation sera institué. Il sera composé par les personnes influentes de chaque cadre de concertation et se réunira à Minova. De ses réunions trimestrielles, il identifiera les problèmes locaux à remonter au niveau de l’administrateur du Territoire pour des solutions concrètes. Au cas où ce dernier ne trouve pas de solution, il pourra à son tour remonter ces problèmes au niveau de la province et en faire le suivi. Ce conseil des cadres de concertation sera branché sur d’autres structures communautaires fonctionnant au niveau du territoire et de la province. Notamment la commission territoriale de plaidoyer et le comité sectoriel foncier de la province du Sud Kivu.

En ce qui concerne le renforcement des capacités financières, les CDM et les MUSO seront appuyés pour développer des AGR pour leur autonomie financière.

Durant la mise en œuvre du projet, des mécanismes de suivi et d’accompagnement de ces structures seront mis en place.

Toutes ces stratégies devraient permettre à ces structures de pérenniser leurs activités au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

Le consortium collaborera également avec les acteurs gouvernementaux impliqués dans différents secteurs d’intervention. Il s’agit particulièrement des agents des services techniques des ministères des affaires foncières, des affaires intérieures, du ministère des mines et du plan et budget.

* Stratégie de transfert des compétences.

Le transfert des compétences sera opéré vers des organisations de la société civile à base communautaire et vers les services techniques de l’Etat.

Au niveau de services techniques de l’Etat, ce transfert sera concrétisé par des formations ciblées afin de renforcer les capacités des partenaires étatiques. Parmi eux figurent les agents des services des mines, les agents collecteurs de taxes, les policiers etc. Les thèmes de formation seront définis sur base de besoins en formation préalablement identifiés. Des thèmes sur le genre, les rôles et responsabilités des agents de l’Etat et sur la déontologie professionnelle seront des thèmes transversaux. Les partenaires de mise en œuvre transfèreront aussi leurs approches et outils de travail. Cela permettra aux acteurs institutionnels et non institutionnels au niveau local de s’en inspirer pour conduire des initiatives similaires de stabilisation à la fin du projet. Les participants aux formations seront sélectionnés parmi les femmes et les hommes agents des services techniques de l’état par leurs superviseurs au niveau du territoire. Les formateurs seront identifiés parmi les experts des ministères provinciaux qui prépareront les modules de formation. Après chaque formation, les modules seront distribués aux participants afin de s’y référer en cas de besoin pour fixer les connaissances acquises.

Les membres des organisations de la société civile à base communautaire, seront formés et outillés en technique de gestion administrative et financière de leurs structures respectives. Leurs capacités techniques seront aussi renforcées durant la mise en œuvre du projet.

1. **Capacité des organisations de mise en œuvre internationales et locales**

Trois agences du système de nations unies en raison de leur complémentarité de mandat dans le cadre de la stabilisation sont impliquées dans ce projet. Elles sous-traiteront certaines activités aux ONG Nationales qui ont des capacités techniques avérées et une présence effective dans la zone.

UNHABITAT :

Depuis 2012, UNHABITAT exécute dans la région de Minova où elle a un Centre de coordination foncière, un programme axé principalement sur (i) la prévention et résolution pacifique des conflits fonciers pour la reconstruction de la paix, la promotion à la cohabitation pacifique et la cohésion sociale ; (ii) la sécurisation foncière en faveur des groupes marginalisés dont les Personnes déplacées, les Retournés , les peuples autochtones ou les communautés locales, (iii) le renforcement de capacités en politique et la gouvernance foncière y compris la coordination des acteurs intervenant dans le foncier au niveau local , ainsi que (iv) le renforcement d’un cadre de dialogue sur les questions liées à la gestion de la Terre et autres Ressources naturelles. Bien que dédié principalement à l’appui institutionnel, les activités du présent projet seront exécutées en lien avec les mécanismes communautaires existants. UN Habitat dispose d’un agent mobilisateur communautaire, d’un spécialiste en formation et d’un Expert Foncier provincial basés à Bukavu. Elle met en œuvre dans d’autres provinces (Nord et Sud Kivu) divers projets inscrits sous l’ISSSS Phase 1. Dans le territoire de Kalehe, UN-Habitat et APC collaborent depuis 2012 dans l’appui à 5 Cadres de Dialogue et de Médiation (CDM), des structures communautaires de prévention et gestion de conflits, situés sur l’axe littoral. L’ancrage local durable d’APC et des CDM et la connaissance approfondie de la question foncière par UNHABITAT assure à ce duo une complémentarité, gage de succès.

Action pour la Paix et la Concorde (APC) est une organisation non gouvernementale de droit congolais ayant son siège à Bukavu, avec comme vision « une RDC sans conflit communautaire violent ». Elle est impliquée, depuis 2009, dans la transformation des conflits communautaires, et dans une approche de recherche-action participative, de renforcement de capacité des acteurs locaux et l’accompagnement des Cadres de dialogue et de médiation (CDMs). En dehors de ces 5 CDM précités, APC a 2 bureaux de supervision-terrains où sont basés ses assistants programmes-terrains ayant le rôle d’accompagnateur et d’encadreur des CDM, à Kalehe-centre et à Minova.

A ces jours, UNHABITAT met en œuvre un vaste programme axé sur la planification foncière communautaire avec un focus sur un village dans le groupement de Buzi : Butumba à titre pilote. En nous inspirant du constat selon lequel de nombreux litiges fonciers proviennent d'un manque de consensus sur les limites territoriales, la sécurité d'occupation pour les communautés locales, la responsabilité des autorités et la portée du dialogue entre les membres de la communauté sur les questions clés de gouvernance et de gestion des ressources foncières locales, l’adoption d’une approche intégrée permettant d’éviter les conflits fonciers serait la méthodologie appropriée. Il convient également de noter que certains des conflits entre les différentes utilisations des terres telles que l'agriculture, les pâturages et la réinstallation des rapatriés procèdent principalement du manque d'outils rigoureux indispensables pour la gestion des propriétés foncières et la résolution de nombreux contentieux d’ordre foncier (individuels et collectifs). Le processus concerté d’aménagement foncier/ plan de gestion d’utilisation de la terre est un outil efficace en matière de prévention des conflits et de mise en place d’un environnement propice au redressement, à la fois, social et économique des communautés vivant dans les zones touchées par la guerre.

UN habitat mettra à la disposition de ce projet : 1 Expert Foncier Provincial (30%), 1 Log financier (50%) et 1 Chauffeur (100%) ; Les véhicules existant seront mis à profit mais la réparation et la consommation en fuel proviendra à 50% du présent projet. il en est de même du loyer pour le bureau, gardiennage et l’internet.

PNUD : Au courant de l’année 2015-2016, le PNUD a mobilisé auprès de PBSO un montant de 1.238.204 $ pour participer au projet intégré de stabilisation du Nord Kalehe en province du Sud Kivu. Trois experts dont un en stabilisation et développement communautaire, un en Gouvernance et un autre en suivi et évaluation ont piloté les activités ainsi qu’un animateur rural qui était basé sur terrain. Avec son charroi automobile, des visites de suivi ont été organisées notamment avec la partie nationale. Dans le cadre de cette initiative, le PNUD se positionne sur 2 objectifs spécifiques. Le premier concerne ‘l’amélioration de la performance des agents de l’État dans la fourniture de services et le renforcement de la cohésion sociale et la résilience des communautés grâce à des activités de réinsertion et de relance économique.

L’expertise du PNUD dans ces domaines est avérée. Dans le premier domaine, elle concerne le renforcement des capacités de la PNC et de l’administration, la création des cadres de concertation entre les populations civiles et les agents étatiques. Dans le second, elle concerne notamment, l’appui aux activités de réinsertion socio-économique et l’organisation des mécanismes locaux d’épargnes et de crédit autrement dits MUSO. Le PNUD est habitué à collaborer avec les autres agences du système des Nations Unies, les autorités politiques et sécuritaires à tous les niveaux et les ONG Nationales qui sont présentes dans son rayon d’action. Dans ce cadre, les ministères provinciaux de l’intérieur et du budget seront sollicités pour le renforcement des capacités techniques des agents territoriaux. Le commissariat de la police nationale quant à lui sera sollicité pour recycler et déployer 30 nouveaux éléments dans la zone. Les ONG nationales AVUDS et ADMR assureront la réinsertion socio-économique des ex-combattants et des vulnérables, les organiseront en mutuelles de solidarité et accompagneront ces dernières pour la pérennisation de leurs activités. Le pnud sollicitera aussi le secteur privé pour la fourniture de différents équipements et services.

**OIM : D**epuis 2008, l’OIM appuie le gouvernement de la RD Congo sur la thématique « Etat de droit et gouvernance» à travers des activités fondées sur les orientations des instruments comme l’UNDAF, le DSRP ou l’I4S. L’OIM a démontré un engagement fort pour des initiatives qui améliorent la sécurité et la stabilisation des zones affectées par les conflits armés. Depuis 2012, l’OIM a formé 60 agents des services préposés aux frontières dans la partie Est de la RD Congo sur la gestion intégrée des frontières à Bukavu, 70 agents de la Police Lacustre Congolaise et dotée cette unité de 8 bateaux de patrouille actuellement en activité sur les lacs Kivu et Tanganyika. L’OIM a également formé 150 éléments de la Police des Mines pour lutter contre la fraude minière et aider le gouvernement à accroitre ses recettes issues du secteur minier. Nous avons réhabilité et équipé la base de formation et instruction de la PNC Jules Moke de Bukavu qui assure la formation initiale des éléments de la PNC dans la partie Est du pays. Le  Projet de Stabilisation du Nord Kalehe dans le cadre de l’I4S, 2014-2016, a offert à l’OIM l’opportunité de consolider son expérience en matière de stabilisation au Sud Kivu.

1. **Gestion et coordination**
2. **Gestion et coordination du projet**

Ce projet sera mis en œuvre par un consortium de 3 agences du système des Nations Unies (PNUD, ONUHABITAT, OIM) qui a exécuté sa première phase. Comme pour la première phase de ce projet, le PNUD a été reconduit comme Agence Lead de cette phase de consolidation des acquis de ce projet. Il garantira la réalisation d’une planification conjointe et la synergie entre les interventions des différentes agences, l’organisation des réunions de planification, le suivi et l’évaluation du projet. Il veillera au respect des conditions posées par le bailleur de fonds, et coordonnera le reportage des activités et la communication avec les autres acteurs, notamment la partie gouvernementale.

Considérés comme efficaces par l’évaluation finale de l’IRF, les précédents cadres de coordination et de suivi du projet seront reconduits.

Ainsi donc, au niveau provincial, une unité Conjointe de Coordination (UCC) constituera un cadre de coordination des activités mais aussi un cadre de suivi de l’avancement des activités conduites par chaque agence sur le terrain. Elle organisera des réunions mensuelles qui offriront aux Agences l’occasion de faire une mise à jour sur le déroulement des activités, d’ assurer le flux de communication entre les différents partenaires et d’organiser des visites communes sur le terrain. Elle est composée des trois organisations à savoir le PNUD, l’UN-HABITAT et l’OIM ainsi que de leurs partenaires de mise en œuvre dont APC, ADMR et AVUDS. Ces réunions seront convoquées par l’agence Lead.

Pour assurer un meilleur ancrage institutionnel du projet, un comité technique de suivi ( CTS) des activités regroupant le Ministère du Plan, les Ministères techniques des affaires foncières, de l’Intérieur, du budget, des mines et des Divisions techniques directement concernées par les activités du Projet, se réunira une fois par trimestre autour du bureau provincial du STAREC . A ces réunions trimestrielles, seront invités les ONG membres du Consortium « Adressing Roots Causes of Conflicts », ARC aux fins de partage d’expériences et de complémentarité. Dans l’intervalle des réunions trimestrielles, les experts techniques du STAREC seront continuellement informés de l’évolution des activités à travers les réunions mensuelles de l’UCC. Ils relayeront les défis relevés au cours de l’exécution et coordonneront le plaidoyer auprès des autorités provinciales et nationales, à travers le Ministère du Plan, en vue de la mise en œuvre effective des engagements de l’Etat pour l’atteinte des résultats.

Pour rappel, le pilotage du projet sera assuré par le Comité Technique Conjoint (CTC) du STAREC, présidé par le Gouverneur de Province et coprésidé par le chef de bureau de la MONUSCO. Cela permettra d’inscrire ce projet dans le cadre général de la stabilisation.et dans la vision stratégique de la reconstruction engagée par la Province. Le CTC sera convoqué par l’autorité provinciale sur une base semestrielle.

Au niveau local, contrairement à la première phase et en raison des contraintes budgétaires, le consortium marquera sa présence par la présence de bureaux et des animateurs de terrain des partenaires nationaux de mise en œuvre. Un animateur rural sera recruté par l’agence lead afin d’assurer le suivi de proximité du projet. Il convoquera et animera des réunions mensuelles de coordination des interventions des différents partenaires nationaux. Il veillera également sur la visibilité du projet et assurera le flux de communication entre les parties prenantes à savoir les représentants des bénéficiaires, les leaders locaux, les autorités locales, les agents de services techniques de l’Etat impliqués dans le projet, les staffs des ONG partenaires basés sur terrain et l’équipe de gestion basée à bukavu.

* Stratégie de coordination avec les sections de la MONUSCO

Pour les activités liées au renforcement de l’autorité de l’Etat, elles seront planifiées avec les sections de la MONUSCO notamment l’UNPOL, CAS, DDRRR et SSU. L’UNPOL contribuera au recyclage des éléments de la police. CAS contribuera au renforcement des capacités des cadres de concertation et le monitoring des acquis de la formation de la part des agents de l’Etat formés durant la première phase. La section DDRRR en lien avec le programme CVR contribuera à la réinsertion des ex-combattants. A cet effet, le projet devra activement chercher de fonds pour réinsérer davantage d’ex combattants qui se démobilisent volontairement afin d’éviter qu’ils reprennent les armes faute d’alternative. SSU contribuera à la coordination générale du projet et veillera sur le respect des exigences du Fonds de Cohérence pour la stabilisation par tous les acteurs.

1. **Gestion des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation**

**MATRICE DES RISQUES, DES HYPOTHESES ET DES STRATEGIES DE MITIGATION**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat attendu**  E. g. les objectifs généraux, les objectifs, spécifiques, les résultats, les produits | **Description et conséquences du risque associé au résultat**  Quel est l’impact du risque sur le projet | **Probabilité**  (1 = très improbable, 5 = très probable) | **Gravité**  (1 = faible, 5 = très grave) | **Stratégie de mitigation**  Quelles mesures seront mises en place pour réduire l’impact du risque ? |
| OBS1 : Les acteurs locaux, provinciaux et nationaux soutiennent le processus de stabilisation. | Manque d’intérêt des autorités en raison de l’instabilité institutionnelle | 5 | 4 | Anticiper avec l’adoption d’une règle d’engagement avec les acteurs clés concernés notamment dans le cadre de compact |
| R1.1 : les acteurs clés au niveau local, provincial et national s’engagent dans la réduction de la violence liée aux conflits | Perception de certains acteurs comme quoi les résultats du projet vont contre leurs intérêts | 2 | 2 | * Tenue des réunions préparatoires avec les autorités locales * Travailler étroitement avec ces acteurs à tous les niveaux durant la mise en œuvre des activités. Se servir aussi des cadres de concertation pour échanger sur les avancées du projet |
| R1.2 : Les acteurs clés au niveau local, provincial et national mettent en œuvre les plans locaux de consolidation de la paix. | Absence de volonté politique pour accompagner la mise en œuvre des plans locaux de consolidation de la paix | 2 | 2 | Un fort plaidoyer à tous les niveaux pour montrer la pertinence du travail |
| R1.3 : La capacité des plates formes communautaires est renforcée pour poursuivre les actions de dialogue et de transformation des conflits locaux et fonciers. | Monétisation des actions par les acteurs qui animent ces plates-formes | 3 | 5 | * Accroitre les séances d’échanges et d’information   - Tenue des réunions préparatoires de l’exit et de transfert des connaissances |
| OBS2. Performance améliorée des agents de l’Etat dans la fourniture de services | Les agents de l’Etat actifs dans la zone ne sont pas immatriculés | 4 | 2 | Faire un plaidoyer auprès du ministère de la fonction publique pour régulariser cette situation. |
| R2.1 : Accès aux services pertinents de l’Etat amélioré | Les plans de maintenance des ouvrages et infrastructures publics ne sont pas mis en œuvre. | 4 | 4 | * Sensibiliser la population, les autorités locales et provinciales sur la mise en œuvre de l’Edit sur l’entretien routier dans la zone du projet. |
| R2.2 : Meilleure conscience des agents de l’Etat et membres des cadres de concertation par rapport à leurs devoirs et responsabilités formels et aux effets destructeurs de la corruption | Les agents de l’Etat et les membres des cadres de concertation ne sont pas immatriculés | 3 | 2 | * Faire un plaidoyer auprès des autorités provinciales et nationales sur la régularisation de la situation contractuelle des agents de l’état non immatriculés. |
| R2.3 : La présence des agents de l’Etat est renforcée | Les agents de l’Etat déployés et leurs dépendants n’ont pas accès aux services sociaux de base (écoles, soins de santé, marché,…) | 3 | 3 | Faire un plaidoyer pour l’élaboration d’un plan de développement de la chefferie de Buhavu.  Faire un plaidoyer auprès des bailleurs des fonds pour le financement des projets sociaux prioritaires contenus dans ces plans |
| OBS3 : la cohésion sociale et la résilience des communautés sont renforcées grâce à des activités de réinsertion et de relance socio-économique | Le pourcentage peu élevé des personnes vulnérables et ex-combattants appuyés est faible par rapport au nombre des nécessiteux. | 5 | 5 | - Faire participer toutes les couches de la communauté à la définition des critères de sélection des bénéficiaires.  - Communiquer suffisamment sur les objectifs et les ressources du projet.  - Mobiliser des ressources additionnelles. |
| R1 : Accès maintenu et accru au crédit | Des opérateurs économiques locaux ne s’organisent pas en mutuelles de solidarité. | 2 | 2 | Sensibiliser les membres de la communauté sur les avantages et progrès réalisés par les anciennes MUSO.  Elaborer un guide pour constituer une MUSO à l’usage des membres de la communauté. |
| R2 : Les gains/avantages des initiatives économiques de la phase 1 sont assurés. | Les efforts consentis dans le cadre du projet pour assainir le secteur minier n’améliorent pas sa gouvernance | 2 | 4 | Travailler étroitement avec les gestionnaires du secteur minier du niveau provincial de la conception à la mise en œuvre des stratégies d’assainissement du secteur |

**Budget Récapitulatif**



1. **Suivi et évaluation**

Le projet ci-présent contribue aux théories du changement énoncées au niveau de trois objectifs spécifiques de l’ISSSS. Pour suivre l’évolution de ce changement, avant sa mise en œuvre un partenaire qualifié (HHI) sera sollicité pour établir la situation de base sur la perception des hommes et des femmes, des jeunes hommes et des jeunes filles sur les principaux enjeux du projet. Un cadre logique contenant les différents indicateurs des produits et des résultats permettra de suivre et de mesurer les progrès en cours de réalisation et à la fin du projet. Les outils et méthode de collecte des données en lien avec les indicateurs seront mis en place par les partenaires de mise en œuvre et partagés avec le secrétariat technique. Dans le cadre des indicateurs « macro », le secrétariat technique apportera son appui pour la collecte des informations permettant de rendre compte sur ceux-ci. Les staffs des agences de mise en œuvre assureront le suivi continu du projet. A la fin du projet, une évaluation finale sera conduite par un consultant externe sous l’impulsion de l’agence lead du consortium.

**Les rôles essentiels des différents organes de suivi sont :**

* Agence réceptrices des fonds (RUNO) : L’exécution directe des activités correspondant aux objectifs spécifiques ciblés en partenariat avec les ONG nationales. L’administration des fonds reçus, le suivi des indicateurs au niveau des produits des activités engagées et le rapportage trimestriel, semestriel et annuel conformément au canevas fourni par le secrétariat technique du fonds de cohérence pour la stabilisation.
* Unité conjointe de coordination (UCC) : Cette unité sera en charge de la préparation, de la planification, de la bonne exécution et du suivi du projet conjoint. Elle organisera des réunions mensuelles selon un calendrier établi par consensus. Le coordonnateur du projet devra assurer son secrétariat, la collecte et la compilation des rapports périodiques conjoints.
* Comité technique de suivi (CTS) : Ce comité sera constitué par les représentants des ministères impliqués dans le projet et sera coordonné par le ministère du plan. Il organisera des visites semestrielles sur terrain en compagnie des agences de mise en œuvre, du STAREC et de l’UAS pour se rendre compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Il proposera des solutions éventuelles à certaines difficultés et rendra compte au CTC sur l’état d’avancement global du projet.
* Unité d’appui à la stabilisation (UAS) du STAREC: Elle coordonnera la cohérence avec d’autres interventions dans le cadre de la stabilisation et se chargera du suivi de la réalisation des objectifs du projet conformément à l’approche ISSSS et du rapportage pour le compte du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation.
* Comité Technique de Conjoint (CTC) STAREC : ce comité sera sous la présidence du gouverneur de province. Son rôle est d’approuver et signer l’accord et de donner des orientations stratégiques. Il se réunira de manière semestrielle et tiendra informé le niveau national sur le déroulement du projet.
* Le Conseil d’Administration Provincial (CAP) du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation : Il est responsable de l’approbation finale du document du projet conjoint, du transfert des fonds selon le contrat conclu et de l’approbation des rapports. En cas de besoin, il formalisera les changements négociés et approuvés.
* Harvard Humanitarian Initiative (HHI) : Pour avoir une Baseline de ce projet IRF2, La cellule M&E de l’I4S collaborera avec HHI au début du projet pour renseigner les indicateurs de perception des hommes et des femmes dans le Nord Kalehe sur les questions de cohésion sociale et de confiance envers les services de l’État, l’armée, les groupes armés, ect.

1. **Communication et visibilité de l’I4S/STAREC**

Pour assurer la visibilité de ce projet, le consortium organisera son lancement officiel par le gouverneur de province. A l’occasion, il expliquera aux représentants de la population ses principaux objectifs spécifiques, son bailleur de fonds, son budget, ses partenaires de mise en œuvre, sa durée etc. ces explications seront relayées par le CTS lors de ses missions de terrain afin de contribuer à son ancrage. Les partenaires de mise en œuvre prendront soins d’expliquer aussi aux bénéficiaires et aux autorités locales la philosophie du projet et ses grandes lignes avant toute intervention. Des panneaux de visibilité mettant en relief les logos de la RDC, du bailleur des fonds et des agences de mise en œuvre seront fixés dans chaque site. Des émissions de sensibilisation et d’information sur l’état d’avancement du projet et ses défis seront diffusées dans les radios locales. Des articles sur les bonnes pratiques dans le cadre du soutien du processus de stabilisation par les acteurs locaux, provinciaux et nationaux seront produits et diffusés sur les sites WEB des agences constituant le consortium, de la MONUSCO et du fonds de cohérence pour la stabilisation .Aussi, les progrès réalisés dans le cadre de la performance des agents de l’état dans la fourniture des services et dans le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience des communautés grâce à des activités de réinsertion et de relance économique seront également publiés à travers plusieurs canaux de communication..

1. **Budget (voir annexe)**
2. **ANNEXES**

**ANNEX 1 : CARTHOGRAPHIE DES INTERVENTIONS DE STABILISATION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom de l’organisation** | **Intitulé du projet/ de l’intervention** | **Brève description du projet** | **Modalités de collaboration** |
| ZOA | Des communautés appuyées par la thérapie sociale dénouent les conflits et s’engagent dans le dialogue démocratique | Renforcement de la base communautaire à travers des groupes de thérapie sociale. Collaboration avec les comités de médiation et de dialogue ; amélioration de l’accès au foncier pour les jeunes et les femmes. | Concertation trimestrielle avec les autorités locales et provinciales, avec IRF2 et ses partenaires pour renforcer les acquis de la première phase et éviter des doublons ou des mélanges d’intérêts spécifiquement dans les activités de relance économique et de résolution des conflits. |
| La population cible a un accès amélioré à des moyens d’existence et aux services sociaux | Sélection des chaines de valeur sur base de leur potentiel à créer de l’emploi ; Assurer l’amélioration de la productivité à travers l’application de la méthodologie « Champs écoles paysans » et la promotion de l’agriculture de conservation ;   * Renforcement de l’approvisionnement en intrants et des semences améliorés en collaboration avec les acteurs existant y compris le secteur privé |
| WAR  Child | La population cible a un accès amélioré à des moyens d’existence et aux services sociaux | Améliorer les parties de transformation et de commercialisation dans les chaînes de valeur avec l’objectif de créer l’emploi pour les jeunes. |  |
| VNG | La bonne gouvernance au niveau provincial et local facilite la redevabilité mutuelle du gouvernement, de la société civile et des acteurs de développement. | Les administrations et les conseils locaux de sécurité et la population au niveau du territoire et de chefferie sont mutuellement responsables dans la conception, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des plans locaux de sécurité et de développement. |  |

**ANNEXE 2 : PLAN DE TRAVAIL**

| **PRODUITS** | CALENDRIER | | | | | | | | RESPONSABLE |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Annee 1** | | | | Année 2 | | | |
| **Q 1** | **Q2** | **Q3** | **Q4** | **Q1** | **Q2** | **Q3** | **Q4** |
| **Objective spécifique 1 : Les acteurs locaux, provinciaux et nationaux soutiennent le processus de stabilisation** | | | | | | | | | |
| **Produit 1.1**  La conscience des parties prenantes est accrue sur les méfaits de l’activisme des groupes armés**.** | X | X | X | X |  |  |  |  | UNHABITAT |
| **Produit 1.2. 1**  Les priorités des plans locaux de consolidation de la paix sont définies et exécutées | X | X | X | X |  |  |  |  |  |
| **Produit 1.3.1**  Les plates formes et structures locales ciblées ont des meilleures connaissances sur les différentes thématiques retenues |  | X | X | X |  |  |  |  |  |
| **Produit 1.3.2**  Les mécanismes de survie et de pérennisation des CDM sont assurés |  |  | X | X |  |  |  |  |  |
| **Objective spécifique 2 : Performance améliorée des agents de l’Etat dans la fourniture des services** | | | | | | | | | |
| **Produit 2.1.1**  La réhabilitation des ouvrages de l’axe Kalungu-Numbi est renforcée | X | X | X | X |  |  |  |  | OIM |
| **Produit 2.1.2.**  L’entretien et la maintenance des ouvrages et bâtiments publics sont assurés | X | X | X | X |  |  |  |  | OIM et PNUD |
| **Produit 2.1.3**  Les bâtiments de la PNC sont équipés |  | X |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| **Produit 2.2.1**  Les agents de l’Etat et membres de la société civile sont formés |  | X |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| **Produit 2.2.2**  L’accompagnement technique des cadres de concertation et agents de l’Etat est assuré |  | X | X | X |  |  |  |  | OIM et PNUD |
| **Produit 2.3.1**  Le déploiement des services de l’Etat (service spécialisé, police des mines et PNC) est assuré |  |  | X |  |  |  |  |  | OIM et PNUD |
| **Produit 2.3.2**  L’équipement de la police des mines est assuré pour la sécurisation des sites |  |  | X | X |  |  |  |  | OIM |
| **Produit 2.3.3**  L’appui aux services spécialisés du ministère provincial des mines est maintenu |  |  | X | X |  |  |  |  | OIM |
| **Produit 2.3.4**  L’opérationnalisation du point de vente de minerais de Numbi est assurée. |  |  | X | X |  |  |  |  | OIM |
| **Objective spécifique 3 : La cohésion sociale et la résilience des communautés sont renforcées grâce à des activités de réinsertion et de relance économique** | | | | | | | | | |
| **Produit 3.1.1**  L’octroi des subventions est assuré aux vulnérables et ex-combattants |  | X |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| **Produit 3.1.2**  La mise en place des MUSO additionnelles est assurée |  |  | X |  |  |  |  |  | PNUD |
| **Produit 3.2.1**  La redynamisation et l’accompagnement des MUSOS et de la coopérative minière sont assurés | X | X | X | X |  |  |  |  | OIM et PNUD |

1. A compléter par l’Agent Administrative/MPTF-O [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce sont des organisations « bénéficiaires » auxquelles est sous-traitée une partie de la mise en œuvre des activités. [↑](#footnote-ref-2)